

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Justice des hommes

Louis XVIII à Gand

En quelques lignes...

L'agonie de l'art

Le chanoine Albin Van Hoonacker

« Les Juifs et nous Chrétiens »

Une Lettre de Van de Weyer au général Goblet

Lucien LAGAGE

Vicomte Ch. TERLINDEN

* * *

Wladimir WEIDLÉ

Béda RIGAUX, O. F. M.

A. GUILLOU

Jules GARSOU

La Semaine

Il apparaît, donc, de plus en plus, que la Grande-Bretagne ne prendra pas prétexte du conflit italo-éthiopien pour essayer d'abattre l'Italie nouvelle. Le revirement, l'éroulement plutôt de la politique anglaise signalé ici à la veille du départ de sir Samuel Hoare et considéré alors, par nous, comme acquis, malgré certaines apparences, semble bien à l'heure actuelle, devoir l'être par tout le monde. L'arrivée de M. Anthony Eden n'aura servi qu'à masquer ce qui, à cause surtout de l'état d'esprit de l'opinion anglaise créé pour les besoins d'élections générales très « dirigées », était une volte-face plutôt brusque. Depuis lors la politique anglaise s'est appliquée à changer habilement les décors et la même opinion publique sentimentale et a-critique va avaler demain, va exalter même, ce qui, hier, semblait un peu « gros ». Tant mieux! dirons-nous. Tant mieux si la Grande-Bretagne s'est décidée pour celle des deux politiques décrites ici la semaine dernière par notre ami Hilaire Belloc — qui s'est montré une fois de plus, au cours du conflit actuel, admirablement informé de la politique de son pays et profond connaisseur de l'Europe — qui remet à plus tard l'heure d'en découdre avec l'Italie. Ce « plus tard », il y a d'ailleurs gros à parier que la Prusse l'influencera quelque peu...

La Prusse! Elle n'est pas étrangère au revirement anglais. Bien au contraire! Elle arme à une telle allure, toute l'Allemagne, mobilisée de fait, est tellement tendue de toutes ses énergies matérielles, spirituelles et morales, vers ce qu'il faut bien appeler la guerre, que les derniers à s'émouvoir sont, enfin!, très émus. Comme il nous serait facile de triompher en rappelant ce que, depuis des années, nous n'avons cessé de dire ici! Les pacifistes de tout acabit et les idéalistes de toute couleur n'avaient que mépris pour ce qu'ils considéraient comme une hantise morbide, voire une aberration intellectuelle. Et les faits sont là. Ils sont même tellement là que la Belgique — directement menacée par ce qui se prépare dans la zone rhénane démilitarisée — se trouve obligée, devant une menace prussienne toujours plus précise et dont la pression ne cesse de croître, d'augmenter elle aussi, ses armements et de compléter sa défense. Il nous faudra, demain, prendre de nouvelles mesures militaires. Quand on pense que pendant des années certains esprits chimériques, certains « maîtres » n'ont cessé d'égarer, à ce propos, la belle jeunesse confiée à leurs soins, on reste confondu devant tant d'irréalisme mêlé à tant de naïveté et, parfois, qu'il nous soit permis de le dire, à tant d'ignorance et à tant de suffisance. Il serait cruel d'insister...

Il reste que ceux qui ont prévu que la Prusse recommencerait — et sur quelle échelle! — ont eu raison, et que... les autres sont lourdement trompés. Heureusement pour nous, que la France, malgré tout, résista aux chants des sirènes et qu'elle n'a pas désarmé, sans quoi...

* * *

Et voilà qu'au moment où la politique anglaise anti-italienne, celle qui, par le truchement du *Covenant* et des sanctions voulait abattre l'Italie, est manifestement abandonnée, la politique française a l'air de désavouer M. Laval, l'homme qui fut pour beaucoup dans l'échec anglais! En ce sens, tout au moins, que M. Laval incarna la volonté française de ne pas se battre contre l'Italie pour sauver la maîtrise anglaise en Méditerranée. Si le nouveau gouvernement français paraît être, sur le terrain de la politique intérieure, un véritable défi à tout ce qui, en France, est patriote et national, on ne voit pas qu'en politique étrangère, il puisse pratiquer une politique autre que celle de M. Laval. Mais il peut se montrer moins actif, moins ardent à promouvoir la paix, à favoriser le compromis, à s'entremettre pour que l'Italie obtienne satisfaction et que la tension méditerranéenne ne continue pas à favoriser la Prusse...

Comment imaginer borbier pire que celui dont l'agonie du régime démocratique français donne le répugnant exemple? Non seulement l'affaire Stavisky n'a, au dire des jurés eux-mêmes, amené en Cour d'assises que le menu fretin, tout ayant été mis en œuvre pour sauver les véritables et grands coupables, mais les hommes les plus compromis, au lendemain même du verdict, sont revenus sur les tréteaux avec le plus effarant cynisme. Et moins de deux ans après le 6 février... tout recommence... Après les Français, personne n'a plus d'intérêt que nous, Belges, à voir la France se ressaisir et balayer un régime qui la conduit tout droit à la plus grande catastrophe de son histoire.

* * *

Le chroniqueur judiciaire de *Je suis partout* a terminé ses compte rendus de l'affaire Stavisky par ces lignes :

Ceux qui ont suivi, pendant cinquante-trois fois vingt-quatre heures, les débats de ce procès monstrueux, n'en oublieront pas le spectacle.

La décadence du temps en a-t-elle offert de pires? Aucun, en tout cas, qui se soit gîté avec un tel éclat dans le temple où notre dernière espérance voudrait chercher un suprême refuge.

Et aux neuf condamnés qui sortent de cette écœurante parade, il en faut joindre deux : le régime qui l'autorisa, la société qui l'a tolérée.

Pourquoi semblez-vous négliger, en ce moment, la politique intérieure belge, nous demande-t-on de divers côtés?

Pourquoi? Parce que certaines expériences sont en cours dont il n'y a qu'à attendre la fin prochaine, quand on se trouve impuissant à en modifier le cours. Celle du gouvernement actuel, d'abord. Personne n'a souhaité plus que nous qu'il réussisse dans la tâche qu'il s'est proposé. S'il est trop tôt pour se rendre

un compte exact de son action économique et financière, il doit être permis déjà de déplorer que ce gouvernement, sous le prétexte que la *politique* se trouvait exclue de la formule qui le fit naître, ait renoncé à faire la politique nationale dont la Belgique a si grand besoin. Certes, il faut vivre. Mais cette urgence de l'économique — jamais nous ne consentirons à parler de *primat* — ne devrait pas empêcher une grande politique de relèvement national dans le sens des courants qui emportent l'Europe. Nous regrettons sincèrement que le chef du gouvernement n'ait pas mis à profit sa haute situation et les espoirs que les « jeunes » avaient mis en lui pour « diriger » une évolution politique comme il s'est appliquée à « diriger » l'économie et même la façon dont il convient... d'envisager certains faits économiques.

* * *

Quant au régime des partis, nous regrettons vivement que la nécessaire et inévitable transformation de notre vie politique en soit toujours à... n'être nulle part. Nous déplorons surtout que le parti catholique, qui a rendu tant de services à la Belgique et à l'Eglise soit en plein désarroi. Mais à quoi bon de vaines critiques quand on a la conviction que les circonstances sont plus « fortes » que les hommes appelés à les dominer? Une expérience se développe qui risque d'accumuler les ruines. Le *Rexisme*, qui exploite indignement une flamme religieuse chaude et généreuse, ne peut mener qu'au découragement et à la défaite. La confusion est inimaginable. On s'étonnera un jour qu'elle ait pu l'être à ce point. Un illuminé qui se croit une mission, qui affirme sans rire qu'un homme comme lui n'apparaît sur terre que tous les cinquante siècles, prétend poursuivre l'instauration d'un catholicisme 100 %, sous le signe du Christ-Roi, par des moyens dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont inadmissibles. On a pu lire ces jours-ci une longue et accablante lettre de protestation de M. Marcel Wynen, d'Anvers, la plus récente victime de la manière « rexiste », dont la parfaite loyauté est au-dessus de tout soupçon, et qui n'eut qu'un tort, celui d'avoir confiance alors qu'on l'avait mis en garde. On y trouve les expressions : « trahir la confiance », « faire état de conversations privées », « propos que je n'ai pas tenus », « affirmation mensongère », « attaques inconsidérées », « tout cela est du vilain mensonge », « parole violée », « vous vous êtes défilé », « vous avez violé votre promesse », « tous ces engagements-là, vous les avez violés sans vergogne », etc., etc.

Elle est jolie la « manière » rexiste d'épurer le parti catholique! Ah! si le « *Rex vaincra* » devait jamais se réaliser, un totalitarisme catholique édifié par de pareils procédés serait un beau défi à la morale. Et dire qu'en l'occurrence, c'est plus qu'un sympathisant, c'est un « ami » qui se trouve traité de la sorte.

L'odieux, on ne le répètera jamais assez, c'est que tout cela se fait sous le signe du Christ-Roi.

Dimanche dernier, à l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement, son président, M. Smelten, a terminé son discours en ces termes :

Je refuse de reconnaître aux écoles d'un parti politique la dignité d'écoles publiques qu'on revendique pour elles. Dans l'accomplissement de l'œuvre constitutionnelle de l'instruction publique, je refuse de placer sur le même pied les autorités publiques dont les pouvoirs émanent de la nation, et des comités privés, servant des intérêts particuliers, ne tenant leurs pouvoirs que d'eux-mêmes ou d'organismes confessionnels ou politiques. Il ne s'agit pas simplement d'une concurrence entre deux écoles; il s'agit d'un dualisme millénaire, opposant dans l'ordre politique le pouvoir ecclésiastique au pouvoir civil; dans l'ordre spirituel, le dogmatisme au libre

examen; dans l'ordre pédagogique, les méthodes d'asservissement intellectuel aux méthodes d'épanouissement de la personnalité. Ce qui est en jeu dans ce duel, c'est la sauvegarde des droits de l'homme dans l'éducation de l'enfant. Nous n'avons pas moralement le droit d'abdiquer. Nous n'abdiquerons pas.

En « clair » cela n'a et ne peut avoir qu'un sens : il faut déchristianiser la Belgique. N'exagérons pas la puissance de ceux dont M. Smelten est le porte-parole. Mais le danger subsiste. Tout affaiblissement du catholicisme belge et du parti qui a pris le nom de catholique parce qu'il est né d'un besoin de défense contre des persécutions anticatholiques, augmentera l'audace des déchristianisateurs. Et si, depuis la guerre, la cause de la paix scolaire a gagné beaucoup d'adhérents, il reste qu'aussi longtemps qu'un statut scolaire minimal ne jouira pas d'une sécurité suffisante, il faudra ne pas se départir de la plus grande vigilance.

Une pareille sécurité est-elle impossible en ce moment? La réforme de l'Etat vers laquelle, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, la Belgique est en marche, donnera-t-elle aux catholiques satisfaction sur ce point essentiel?

Les journaux ont annoncé comme devant se tenir tout de suite après Pâques, un grand Congrès catholique à Malines. Formons le vœu que ces assises solennelles qui se tiendront au pied d'une des merveilles de l'Europe, la tour Saint-Rombaut, apportent aux catholiques belges, et dans leur vie purement religieuse, et dans leur vie politique, la lumière dont ils ont tant besoin en ce moment. Ce Congrès de Malines, dans la période troublée que nous traversons, pourrait être d'une importance décisive.

* * *

Et voilà que les journaux de ce matin, jeudi, annoncent que les socialistes veulent que les élections aient lieu en mai. On avait colporté, pourtant, la semaine dernière, que le gouvernement allait poser la question de confiance sur son projet de les remettre à octobre, voulant, avant cela, faire voter une loi militaire.

On comprend, évidemment, que les gauches, devant le désarroi catholique, soient tentées de consulter l'électeur le plus vite possible dans l'espoir de profiter de nos divisions. Nous serons sans doute fixés ces jours-ci. Peut-être les ministres socialistes, sous la menace d'une crise ministérielle, mettront-ils, quand même, l'intérêt du pays avant l'intérêt immédiat du parti. Peut-être se mettra-t-on d'accord sur une date intermédiaire. Mais si les élections avaient lieu en mai ou en juin, il faudrait que le Parti catholique allât très vite et « très fort » à l'essentiel, c'est-à-dire à une réforme audacieuse, non seulement de lui-même, mais de toute notre vie politique. Un programme très hardi, quelque chose comme une anticipation, pourrait encore nous sauver...

« Service de l'ennemi... », c'est le titre d'un article de M. Gonzague Truc (dans la *Revue hebdomadaire*) qui mérite d'être souligné. Déjà S. Exc. le cardinal Baudrillart, dans son discours de rentrée à l'Institut catholique de Paris, avait déjà dénoncé les « faux remèdes » préconisés par certaines âmes plus ardentes que clairvoyantes. Nous citons :

Les catholiques ont pu se tromper naguère en misant du côté droit. Ils se tromperaient tout autant de nos jours en misant obstinément du côté gauche. Et peut-être courraient-ils le risque de provoquer des désastres plus graves que ceux dont ils ont souffert.

Je ne voudrais prononcer de paroles dures ni blessantes pour qui que ce fut. Je ne puis cependant m'empêcher d'évoquer une parole entrée dans ma mémoire lorsque j'étais étudiant, et qui jamais plus n'en est sortie. J'apprenais l'histoire de la Guerre de Trente Ans

et, dans une vie de Gustave-Adolphe qui venait de paraître, je lus ceci : « L'instinct politique de Gustave-Adolphe lui avait de bonne heure montré, suivant les sages avis du chancelier Axel Oxenstierna, qu'il valait mieux pour un monarque supporter les exigences et les tracasseries des grands que de se lier aux partis populaires : « L'aristocratie, dit un jour le jeune roi, a la main dure; mais la démocratie a soif de sang. » Perspicacité surprenante chez un prince qui n'avait connu ni l'échafaud de Whitehall, ni celui de la place de la Révolution, ni le hideux massacre d'Ekatherinenbourg, ni les orgies sanglantes de la Révolution française ou de la révolution russe.

* * *

C'est à M. Jacques Maritain que M. Truc s'en prend. M. Maritain est un admirable apôtre. Son rayonnement personnel est grand et son influence bienfaisante. Il a sauvé une foule d'esprits « assis à l'ombre de la mort ». Son œuvre philosophique restera, aussi, comme une des plus belles pages du renouveau thomiste contemporain. Mais quand le philosophe et l'apôtre descendent dans l'arène politique, quand il s'agit d'appliquer à la réalité concrète les principes moraux, quand il faut adapter des moyens à une fin, M. Maritain ne nous paraît pas toujours avoir un sens politique très avisé ni une prudence suffisante. Bref, comme homme d'action, comme chef, M. Maritain, qui sait toute la sympathie et toute l'estime que nous avons pour sa personne et pour son œuvre philosophique, ne nous paraît pas particulièrement indiqué. En attendant de commenter ici la *Lettre sur l'indépendance* qu'il vient de publier, reproduisons aujourd'hui l'essentiel de l'article de M. Truc.

Il faut prendre sérieusement les choses sérieuses, il faut demander des raisons là même où l'on soupçonne des passions ou des intérêts; il faut répondre par la franchise au mensonge et dire, devant le paradoxe ou le sophisme, pourquoi ils semblent tels. Ce n'est pas si facile, et la manière dont l'adversaire conduit la discussion y encourage peu.

Nous voyons, en cet âge où l'on parle tant de trahison des clercs, les clercs redoubler de zèle dans la trahison et s'y donner le prétexte de ne pas trahir. Entendez par là qu'ils se jettent dans la polémique avec les armes de la polémique et qu'ayant pris parti, ils s'abandonnent aveuglément à l'esprit de parti; décidés à pousser ou à laisser pousser les choses jusqu'au bout, à remplacer l'ordre social établi par un autre dont leur œuvre, du moins le principe de leur œuvre, leur esprit même et parfois leur système explicite sont une négation.

On pouvait se flatter, il y a peu d'années, de ce que l'intelligence se reportât vers les forces de conservation et, comme on dit, à droite. Cette « droite » n'a pas perdu ses fidèles et nous y voyons toujours des talents ou neufs, ou consacrés par la double vertu du génie et du temps, s'obstiner à servir le vrai avec un entier désintéressement. A cette heure cependant, contre ces défenseurs d'autres écrivains, d'autres penseurs se dressent, passent ostensiblement et massivement à gauche, à la toute extrême gauche, entrent dans les équipes d'organes bolchevistes ou bolchevisants sans détour.

Il ne saurait être question de l'incident assez banal qui a un moment attaché M. Maritain à un organe dont il s'est désolidarisé dès qu'il en a vu les tendances et le ton, et, pour le contredire sur un point, nous ne cessons nullement de garder pour sa doctrine et pour sa personne une sympathie dont nous avons donné des preuves. Nous aurons même à lui emprunter, combattant l'ennemi qui, quoi qu'il en semble, nous reste commun, une argumentation précieuse. Nous en sommes d'autant plus à l'aise pour lui présenter nos très humbles observations.

Avant même de parler au grand public, il s'expliquait avec détail dans un article des *Etudes* carmélitaines où de données justes il tirait une pratique, à notre sens, insuffisamment circonscrite. A le résumer, tâchant de ne le point trahir, en quelques mots on peut dire que, devant la carence spirituelle, courante et permanente de la bourgeoisie, il a écouté ces voix venues de l'Est qui nient Dieu évidemment, et même ne cachent pas une farouche volonté de l'arracher de l'homme, et cependant conservent un accent évan-

gélisme dans leur appel à l'égalité ou aux fraternités humaines. Il espère que cette verve de la négation s'atténuera, qu'il ne restera plus un jour de la fausse doctrine que le bon sentiment et qu'enfin il trouvera quelque possibilité de recouronner le monde, réformé socialement et moralement, de la religion du Christ; ose-t-il ajouter en lui-même : et de la philosophie de saint Thomas?

Nous savons les responsabilités de la bourgeoisie dans la défaillance spirituelle des temps modernes. Au juste, par son excès de sagesse dans l'administration des biens temporels... et des autres, elle a embourgeoisé l'Occident et l'a rendu incapable de toute élévation mystique. Mais c'est ici précisément qu'on voit se retourner contre l'esprit, et peut-être le corps, le topique nouveau qu'on prétend leur administrer.

— « Hé quoi », diront nos francs-maçons à M. Maritain, « ce double idéal de fraternité, d'égalité que vous allez chercher si loin, ne vous les apportons-nous pas, n'en n'avons-nous pas doté la France, dès la prise de la Bastille, en y ajoutant même la liberté? Si tout va mal, c'est qu'on ne nous a pas suivis jusqu'au bout. Confiez-vous donc à nous franchement. Voyez : nous vous accordons même ce que la Russie ne vous concède plus : l'Etre Suprême... »

Ils ont raison... et c'est bien pour eux que travaillent sans le vouloir ou le savoir — ou sans vouloir le savoir — nos catholiques sympathisants de Moscou. Il n'est pas impossible — les Russes étant des Russes — que la Russie superpose une fois de plus un jour quelque tradition religieuse à son affaire. Mais en Europe, en France, surtout, dans cette France pratique, rationaliste, scientifique ou scientiste, idéaliste, au sens philosophique du mot, c'est-à-dire toujours athée, qu'on nous a faite, où Dieu, après la mutation sociale qu'on envisage, retrouvera-t-il ses droits? Tout ce qu'on en pourra rêver alors, sera-ce autre chose, en mettant les choses au mieux, qu'un dieu robespierriste ou une déesse Raison 1936 ou 40? Et que deviendront dans l'occasion le Dieu vivant de M. Maritain et la doctrine de notre maître commun saint Thomas?

* * *

Ne nous emportons point, cependant, et regardons la difficulté d'un peu plus près. M. Jacques Maritain déjà connaît le mal s'il se fait illusion sur le remède. « A la vérité », écrit-il, de la France de gauche, « si le christianisme reste muet pour elle, elle est vouée d'avance, je ne dis pas à une révolution communiste... mais à l'idéologie communiste et à l'athéisme qu'elle véhicule... » Et il propose d'aller amender de la doctrine chrétienne cette idéologie aberrante et de créer un « nouveau monde » chrétien.

Ce sont ces espérances et certaines de ces paroles qui nous inquiètent. Le christianisme a été la suprême nouveauté introduite dans le monde et il y dure sans avoir besoin d'être renouvelé, il n'y aurait qu'à y revenir. « Si ce christianisme reste muet pour elle... » Hélas! nous n'osons nous accorder le bénéfice de ce « si » dubitatif, entendant par là que, même si le christianisme donne toute sa voix, la France en question, non seulement ne l'écouterait point, mais fera son possible pour le faire taire, et nous opposons à M. Maritain son propre aveu, ces terribles mots : « à l'athéisme qu'elle véhicule... »

Il suffit de voir comment est menée en Russie la campagne contre l'idée de Dieu pour imaginer la façon dont y serait accueillie la parole de Dieu. En France, la lutte prendrait une allure plus insidieuse et plus basse et la nourriture des saints, sauf un miracle de la grâce, deviendrait une dérision aux mains où l'on la voudrait jeter.

L'idéologie qui a fait la France de gauche ce qu'elle est a d'abord été un refus, le refus de ce même Evangile qu'on voudrait bénévolement lui reporter, et proprement le refus de Dieu. L'anticléricalisme déiste de Voltaire, le rationalisme historique de Renan, le naïf scientisme d'un Berthelot annonçant docement la fin du mystère, un kantisme mal ou incomplètement compris, la sociologie d'une époque plus récente ont été quelques-unes des pièces dont on a constitué une doctrine tournée d'abord et surtout contre l'Eglise et vite déchuée de ces premières élégances. Quel terrain pour le marxisme raffinant là-dessus avec ses idées si simples ou si faciles aussi, sur la primauté, l'identité, la pureté de l'homme et s'offrant à reconstruire le monde par raison démonstrative! Aussi des cerveaux façonnés à des disciplines uniquement positives et pour qui la seule idée d'une morale ou d'une doctrine chrétiennes apparaissent comme un scandale ou un ridicule archaïque l'accueillent comme le dernier terme du progrès et entendent passer tout de suite aux effets. Que

(Voir suite page 25)

Justice des hommes⁽¹⁾

Dans l'école du village de Grenay, près de Lens, un Conseil de guerre juge la famille Moreau, le 25 décembre 1914.

Noël en deuil!

Les lignes ennemies sont proches des tranchées françaises parmi les « terrils » et les « corons ». La psychose d'espionnage et de méfiance est à son comble, on affiche pour les derniers habitants cramponnés à leur sol et à leurs mines : « Méfiez-vous, des oreilles ennemies vous écoutent. »

Une épicière a vu clignoter la lumière chez les Moreau où le père est rentré démobilisé le 12 novembre. Un lieutenant des chasseurs fait rapport et croit à la trahison, car un bombardement ennemi s'est abattu sur les positions peu après les prétendus signaux lumineux. En perquisitionnant, on découvre une lanterne de bicyclette « allemande ».

Elle est le cadeau d'une ordonnance française à Louis Moreau, peu importe! Ne semble-t-elle pas tiède d'ailleurs (?) malgré sa mèche neuve et son réservoir sans huile? Toute la famille illettrée, qui ignore jusqu'à l'existence de l'alphabet Morse, est condamnée en trois heures pathétiques, après une enquête sommaire de quelques jours... C'est la guerre!...

La mère, dont la peine de mort est commuée en travaux forcés, mourra, après cinq ans à la prison de Rennes, plus anxieuse du sort de ses petits enfants que désespérée de retrouver la liberté.

Le père, parti au bain avec ses deux fils aînés, ne trouvera un terme à l'épuisement-fiévreux de son corps et à l'obsédante révolte de sa conscience qu'en la fosse commune de Cayenne.

La grâce lointaine avant-coureuse d'une trop lente réhabilitation laissera Arthur en butte aux inutiles duretés d'obligations militaires réservées aux hors-la-loi; on refusera à Louis l'adresse de ses petits frères en tutelle et la réparation des dommages de guerre de la famille. Georgette aura connu, à quatorze ans, le régime de la correction dans l'odieuse promiscuité des voleuses et des prostituées!

Il a fallu la conviction du ministre de la Guerre Painlevé, l'intervention humanitaire de la Chambre, et enfin, en janvier 1935, l'éloquence d'Henry Torrès et d'André Klotz devant le Tribunal militaire de Paris, pour obtenir, vingt ans après, avec une maigre indemnité, la proclamation de l'innocence de toute la famille Moreau (2).

Lorsqu'en 1893 un gardien de la prison de Clermont vint annoncer à Pauline Delacroix, veuve Druaux, qu'elle était graciée par décision de M. le Président de la République, son cœur fatigué n'eut pas la force d'éclater de joie. Déclarée coupable, par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, du double empoisonnement de son mari et de son frère, depuis six années interminables

elle subissait sa condamnation aux travaux forcés, qui devaient être perpétuels. La douloureuse révolte qui la secouait aux premiers jours avait fait place depuis longtemps à l'écrasante monotonie d'heures sans fin!

Comme les élans de son corps vieilli s'étaient heurtés aux quatre murs inexorables de sa cellule, comme la promenade quotidienne la courbait, le regard à terre, dans la file infamante et pesamment silencieuse, ainsi le cri atroce de son innocence enchaînée s'était étouffé dans sa poitrine devant l'indifférence professionnelle de ses geôliers. C'est sans joie et sans larmes qu'elle retrouva une dérisoire liberté qui ne lui rendait ni ses biens, ni son honneur, ni sa santé, ni sa fille honteuse d'elle et que l'Assistance publique refusait de lui confier encore.

Il fallut que la loi du 18 juin 1895 étendit les possibilités de révision des procès criminels pour qu'après cassation elle pût faire devant la Cour d'assises de la Somme la démonstration tardive de son innocence.

Sans doute les premiers juges l'avaient-ils crue empoisonneuse de son mari et de son frère, mais sur quelles faibles apparences! Les quelques écarts de conduite de cette aguichante tenancière d'auberge, les querelles conjugales dont le voisinage avait perçu des échos, l'attitude bizarre de la prévenue annonçant de sa fenêtre deux décès que l'opinion publique devait trouver suspects et surtout cette incroyable expertise confiée à trois docteurs négligeant à la fois la vérification ordonnée du sang et l'inquiétante proximité d'un four à chaux fissuré accolé à la vieille maison!

Quand des accidents graves, des évanouissements, un décès dans la sinistre demeure parmi les occupants nouveaux eurent permis la comparution nouvelle de la veuve Druaux devant la Justice, on vit, au milieu d'une émotion poignante, se lever l'avocat général :

« La déposition orale des sommités médicales de Paris, dit-il, a rectifié l'erreur des premiers experts, dissipé tout doute, toute incertitude. Il est désormais certain, c'est l'évidence même, que Druaux et Delacroix ont succombé à une intoxication par l'oxyde de carbone.

« ...Les erreurs judiciaires sont parfois invincibles et fatales; elles sont inhérentes à la faiblesse, à l'infirmité humaine, et il serait injuste, ici surtout, d'en accuser exclusivement la magistrature. Tout le monde y a participé; c'est moins une erreur judiciaire proprement dite qu'une erreur, une faute sociale : témoins, experts, magistrats, jurés, tous se sont laissés entraîner par le courant, le torrent de réprobation qui s'était déchaîné contre l'accusée. La presse, elle-même, n'a point été étrangère à ce soulèvement de l'opinion publique, et elle, qui est parfois un si puissant auxiliaire de la Justice, n'a pas échappé à l'erreur commune; elle l'a entretenue, propagée et, avant que Pauline Delacroix fût jugée, dès la première heure, elle l'a condamnée sans rémission... (1) »

(1) Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Charleroi.

(2) D'après les notes et documents aimablement communiqués par M^e Torrès.

(1) *Revue des Grands procès contemporains*, 1897, p. 73.

Des affiches, des insertions dans les journaux, quarante mille francs de dommages et intérêts furent le seul baume que la société put verser sur son cœur brisé et ses plaies incurables!

* * *

Ce n'est pas pour sacrifier au snobisme du dénigrement, à la mode du pessimisme, que j'évoque, au seuil de cet exposé, l'affligeant souvenir de quelques défaillances de la Justice, plus ou moins certaines, mais retentissantes.

Avant d'analyser quelques-unes des manifestations judiciaires de l'infirmité humaine dont parlait l'avocat général de l'affaire Druaux, j'ai voulu rappeler à quelles extrémités cruelles l'erreur des juges peut mener.

Il est des révisions autres que posthumes et des réhabilités qui n'ont jamais vu l'échafaud, ni même la prison.

Heureusement moins tragique, la vie quotidienne reste cependant vouée à de fatales méprises.

Ne voyons-nous pas tous les jours d'honnêtes jugements subir l'épreuve de l'appel et le désaveu d'une réformation? Il est certain que l'une des juridictions s'est trompée. Laquelle?

Des prévenus soupçonnés, arrêtés, détenus préventivement « bénéficiant », si l'on peut dire, d'un non-lieu ou d'un acquittement.

Sans doute, il est humain de se tromper, et c'est seulement persévérer dans son erreur qui est diabolique; mais si c'est un mal parfois nécessaire d'arrêter sur de sérieuses et fallacieuses apparences plusieurs innocents avant de tenir un coupable, c'est aussi une injuste lésion aux droits individuels.

Dans un généreux projet de loi, repris en 1901, M^e Destrée voulait que la société réparât ce mal temporaire aux profondes conséquences. Pourquoi fallut-il que la sagesse et surtout l'économie vissent empêcher ces réparations que l'équité commande?

A l'Union internationale de Droit pénal, et ailleurs, d'autres ont repris cette idée qui n'est peut-être qu'une belle utopie, mais qui n'a sa raison d'être que dans la persistance du mal qu'elle tend à guérir.

* * *

Sans doute, le nombre des erreurs de la Justice diminue, grâce aux progrès constants de la technique judiciaire. Des indices, hier encore négligés, sont pieusement recueillis. Les coupables se trahissent par un cheveu sous l'ongle de la victime, un lambeau d'étoffe accroché à l'angle d'un meuble, un peu de poussière à des souliers, la rayure d'une balle qui porte la griffe de l'arme, une empreinte qui est presque une signature.

Les autos, le téléphone, les avions, la radio, incomparables réalisations de la science, dont le merveilleux a cessé de nous étonner parce qu'il nous entoure étroitement, ont servi presque autant la Justice... que les délinquants.

Les Sûretés nationales à ramifications mondiales assurent la répression de crimes plus nombreux, même si elles laissent échapper, à travers les mailles de leurs filets, quelques criminels, et si certains comparses, trop pris par leur jeu, ont provoqué parfois les délits dont ils devaient protéger la Société.

Les casiers judiciaires et autres cadastres de la criminalité n'ont pas seulement un intérêt de statistique.

Mais les indices ne sont pas des certitudes; malgré tout, ce qui reste à juger, c'est la conscience de l'homme, et rien n'est resté plus impénétrable.

Oui, l'erreur se produit encore et n'est pas le triste apanage de certaines formes de juridiction.

Le jugement fatal peut être l'œuvre d'un juge unique, conscien-

cieux, malgré le surcroît de responsabilité qui pèse sur sa solitude et la prudence qu'elle impose.

Un collège de juges, une Cour d'appel se trompent malgré la garantie supplémentaire du nombre, le contrôle réciproque et la sérénité du délibéré.

La Cour d'assises, où voisinent les magistrats de carrière et le jury électif, trouve dans la direction souvent accusatrice des premiers et dans la sensibilité inexpérimentée des seconds des causes suffisantes d'erreurs plus lourdes si pas plus nombreuses.

Toutes les juridictions sont faillibles, hélas! et Montaigne a dit: « La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles que nos instruments sont trop émoussés pour y toucher exactement. S'ils y arrivent, ils en écachent la pointe, et appuient tout autour plus sur le faux que sur le vrai. »

* * *

Grâce à Dieu, ce n'est pas la mission du juge ni sa conscience qui sont en cause.

« La plus belle fonction de l'humanité, a dit Voltaire, est celle de rendre la justice. »

Le légitime orgueil d'un pays de liberté comme le nôtre est l'indépendance de ses juges, que l'on se refuse à reconnaître dans les caricatures de Benjamin, malgré leur esprit, dans les pamphlets de Léon Daudet, à cause de leur cruauté.

Mais les juges sont des hommes...

Et parce qu'ils sont des hommes, leur perspicacité peut n'être pas toujours égale à leur conscience. Leurs moyens d'investigation sont inférieurs aux problèmes, tous les jours plus complexes, qu'ils ont à résoudre. Dans les trépidations de la vie moderne et l'arsenal de nos lois bâclées et mal faites, l'erreur garde sa place. Ce n'est pas méconnaître l'admirable monument de la jurisprudence que d'y relever les traces d'un outil imparfait.

Comme le médecin est plus préoccupé de la maladie que de la bonne santé, n'est-il pas naturel que le barreau, passionnément intéressé à l'administration d'une bonne justice, se penche parfois sur des phénomènes qui peuvent la contrarier? Nous ne parlerons pas des sentences tranchant des intérêts seulement matériels et qui rarement rallient l'adhésion soumise et respectueuse des deux parties. Dans le domaine pénal, qui nous retiendra davantage, parce que les erreurs y revêtent un caractère plus douloureux, nous parlerons moins du jugement que de la fragilité des moyens dont les hommes disposent pour trouver la vérité.

* * *

Mille obstacles contrarient la recherche de cette vérité judiciaire.

L'imagination populaire va plus vite que l'enquête. Elle s'empare des circonstances les plus légères, des apparences les plus fragiles pour bâtir son hypothèse. Les soupçons du voisinage ne peuvent rester longtemps à l'état d'hypothèse. L'esprit passe rapidement de la pensée qui l'effleure à la certitude qui affirme et qui dénonce. La conviction de plusieurs se sent renforcée par l'adhésion de beaucoup et augmente à l'abri de l'irresponsabilité. La foule suggestionnée peut être une terrible accusatrice.

Dangereusement impulsive, elle proclamera peut-être demain l'innocence de celui qu'elle accuse aujourd'hui et elle maudira les juges qui ont suivi son impulsion; à moins que, butée dans sa première idée, elle refuse d'admettre les preuves les plus évidentes de l'innocence et persévère dans une sourde et monstrueuse accusation.

Vous connaissez la pittoresque tirade de la Calomnie dans le

Barbier de Séville : don Basile, le maître à chanter de Rosine, propose de supprimer Almaviva en lui suscitant une méchante affaire :

« La calomnie, monsieur... j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés.

» Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien; et nous avons ici des gens d'une adresse!...

» D'abord un bruit léger, rasant le sol comme hirondelle ayant l'orage, pianissimo murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et rinforzando de bouche en bouche, il va le diable; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, grandir à vue d'œil. Elle s'élançe, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait (1)? »

Oui, qui diable y résisterait?...

... En 1875, un nommé Lerondeau, maître-maçon, beaucoup plus âgé que sa femme, qui lui reprochait sa prodigalité et sa froideur, mourut dans d'atroces douleurs et d'intolérables crampes d'estomac.

La mésintelligence connue du ménage donna à la calomnie publique une direction unique. La foule anonyme franchit d'un bond l'étape du soupçon. Elle « accusa » la jeune épouse d'empoisonnement. Parce qu'elle était « vive, irascible, criant fort », elle devait avoir empoisonné Lerondeau, elle l'avait empoisonné.

Devant cette unanime accusation publique appuyée par une expertise incomplète et erronée, la Cour d'assises de Seine-et-Oise condamna à vingt ans de travaux forcés.

Grâce à un providentiel vice de forme, l'affaire revint après cassation devant la Cour d'assises de la Seine. Une expertise nouvelle révéla lumineusement qu'il n'y avait pas eu empoisonnement, mais mort naturelle.

Le grand avocat Lachaud, certain d'un acquittement après cette démonstration, disait :

« L'accusation qui l'a poursuivie est née de la rumeur publique, de cette passion inintelligente et aveugle qui s'empare des esprits et qui transforme en charges terribles les choses les plus insignifiantes.

» Ah! quand je l'ai vue paraître devant le jury de Versailles, j'ai eu peur : je l'ai vue perdue avant d'être jugée. Peut-être aurais-je dû demander le renvoi devant une autre Cour d'assises pour cause de suspicion légitime. Que voulez-vous? La prévention, le crime des honnêtes gens, était là; je le sentais. Les jurés, très consciencieux, faisaient des efforts pour s'en affranchir et pour suivre les débats avec impartialité. Il semblait que la défense blessât trop les sentiments respectables en s'affirmant et en faisant valoir ses raisons (1). »

Sur la route douloureuse que doit gravir le prévenu innocent, la rumeur publique est un premier danger.

* * *

De nos jours l'opinion publique trouve en la presse son reflet et son complément.

(1) BEAUMARCHAIS : *Barbier de Séville*, acte II, scène VIII.

(1) LAILLER et VONOVEN : *Les Erreurs judiciaires*, p. 491.

La presse qui en principe doit diriger l'opinion se borne trop souvent à la suivre. Si la passion populaire s'est emparée d'une « affaire », il est très probable qu'une grande partie de la presse va s'agiter et... mener campagne.

Ce scandale dénoncé, vrai ou faux, va, sous prétexte d'information, être relaté le jour même avant tout contrôle. Le premier jour : « on dit », « on pense », « on accuse ». Le deuxième jour, l'envoyé spécial n'a plus de doute, l'homme sur qui pèsent des soupçons est maintenant appelé par son nom, sa photographie est publiée avec une note biographique où l'on souligne que dans le voisinage il a la réputation de... On dit en passant que « jusqu'ici, l'accusé nie cyniquement ».

Tout cela, sans doute, de bonne foi.

Mais que le malheureux soit un politicien, alors la meute des journaux du parti adverse est déchaînée et les titres les plus sensationnels de s'aligner :

« Encore un profiteur du peuple. »

« Un trésorier... bleu ou jaune... part avec la caisse de... »

Il ne s'agit plus de rechercher froidement une culpabilité, il faut créer un gros scandale à répercussion électorale. L'affaire minime, peut-être, a éclaté avec un plein succès. L'instruction est secrète et c'est lors de sa clôture seulement que la défense a communication du dossier. Mais les journalistes en savent plus ou semblent mieux informés.

Quel péril pour la sincérité de celui qui sera interrogé demain de lire aujourd'hui que tous les témoins jusqu'ici entendus ont affirmé tel point de fait ou nié tel autre! Osera-t-il, tout seul, être d'un autre avis? Se laissera-t-il persuader qu'il a mal vu, mal entendu et va-t-il, à cause de cela, tromper la justice, priver l'innocent de son témoignage décisif?

Et le jour du jugement arrive.

Avec la meilleure volonté, les comptes rendus d'audience en sont rarement un reflet exact.

Dans notre expérience quotidienne, nous connaissons pas mal de prévenus qui ont plus peur du journaliste que du juge.

Si l'affaire n'a pas eu de retentissement, le reportage sera sommaire, trop sommaire, et nous avons lu bien des fois des extraits comme celui-ci :

« Infanticide. — Une femme tue son enfant. Acquittement. »

Laconisme qui laisse rêveur, n'indique aucune raison plausible à la décision intervenue et diminue le prestige de la justice. Si le récit des débats est un peu plus développé, il en est souvent une image méconnaissable.

Mais où le danger est grand pour le prévenu innocent, ou mieux pour la justice, c'est dans les commentaires des affaires d'assises.

Il arrive que la presse prenne le parti d'un prévenu et l'on entend des juges d'instruction s'en plaindre. Il arrive plus souvent que la presse adopte la thèse de l'accusation. Mettant déjà le prévenu dans un état d'infériorité vis-à-vis de l'opinion, elle publie, *in extenso*, l'acte d'accusation. Elle résume, au contraire, la défense et s'amuse à souligner les petits incidents, les interruptions d'audience.

Si les débats se prolongent, elle marque les étapes de la victoire du ministère public, préjugé du verdict qui sera rendu et plaide coupable.

Le pauvre juré, dont l'esprit critique n'est pas l'affaire, ahuri par les dépositions contradictoires, les affirmations également impétueuses de l'accusation et de la défense, va rechercher dans le journal qui lui dicte tous les jours son opinion moyenne ce qu'on dit, ce qu'on pense.

Combien se sont décidés au moment solennel du verdict aux

lumières réunies de l'opinion et de la presse! On pouvait lire dans l'*Eclair* (1) :

« Quelques-uns de nos confrères sont trop modestes, ne se rendent pas assez compte de l'influence de la presse sur les verdicts rendus. Pendant des mois « elle chauffe » l'opinion, dramatise l'affaire, prive inconsciemment le prévenu, par un mot cruel, un détail répugnant, des vagues sympathies qui pouvaient décider de son sort... »

» Qui dira jamais la pression subie par le cerveau d'un bon juré, lisant le matin dans sa feuille que toute compassion lui serait imputée à faiblesse : que l'opinion exige de lui un implacable arrêt? »

Nul ne songe à supprimer la liberté de la presse qui est la manifestation la plus large du contrôle populaire. Mais faut-il s'étonner si des abus particulièrement odieux incitent les esprits les plus libéraux à réagir contre sa licence? Aurait-elle vu le jour cette proposition de loi mort-née de novembre dernier sur la divulgation des secrets judiciaires si la légèreté de certains publicistes ne s'était alliée à l'indiscrétion de quelques informateurs?

Qu'y a-t-il de plus dangereux, les attaques injustes et immodérées de reporters qui s'érigent, avant l'heure, en justiciers, ou les faibles barrières qui les maintiendraient au seuil du prétoire?

De nombreux journalistes conscients de leur devoir de vigilance et de leur responsabilité de critique refusent de s'associer à la trouble exploitation des crimes. Mais rien n'est choquant comme les publications consacrées à l'étalage des vices et qui font des prévenus, au hasard de reportage sans dossier et sans contrôle, ou des héros ou des brigands. Dans la limite où ils sont utiles, que les comptes rendus soient confiés à la plume objective de juristes spécialisés et, si l'une ou l'autre affaire requiert un reportage détaillé, qu'il soit presque sténographique. Que le souci d'information cède toujours le pas au scrupule d'impartialité.

* * *

L'opinion et la presse peuvent troubler profondément la justice. C'est surtout sur le jury cependant que ces vagues de fond ont une puissance redoutable.

Le magistrat assied surtout sa conviction sur le moyen d'investigation le plus utile sans doute, mais le plus dangereux peut-être : le témoignage. Témoigner, c'est un véritable devoir social, et ceux-là l'oublient gravement qui s'y refusent ou se cantonnent volontairement dans le mutisme quand leurs révélations peuvent éclairer la justice ou éviter l'erreur.

Mais, c'est un rude devoir plein de responsabilité et que l'on ne devrait sans remords aborder à la légère. Le témoin participe à l'œuvre de la justice. De la netteté de sa vision, de la finesse de son ouïe, de la fidélité de sa mémoire, de l'indépendance de ses sentiments, du calme objectif de sa déposition va dépendre cette chose énorme : le jugement d'un homme par un autre homme.

Pour juger l'adresse, la force ou le mérite respectif de deux boxeurs, sous le feu aveuglant des lumières d'un ring et l'attention haletante de mille spectateurs, on place un arbitre à qui rien ne peut échapper. Il dirige les phases du combat et immobilise d'un coup de sifflet les antagonistes. Pour juger l'homme prévenu de meurtre, dans une rixe sanglante, le magistrat qui n'a rien pu voir ni entendre par lui-même est amené à interroger le premier venu, trop heureux, s'il n'est pas vaguement complice des antagonistes; il doit se fier à des observateurs distraits de violences inattendues. Il doit scruter dans leur récit énérvé par l'appareil de la justice la part de l'exagération, celle de l'émo-

tion, celle de la sincérité, de la complaisance, de la crainte, de l'erreur des sens.

Si plusieurs témoins comparaissent, il doit rapprocher leurs dépositions, s'expliquer leurs divergences, scruter le motif des apparentes contradictions. Le témoin qui dépose peut se tromper et se trompe souvent; le juge, qui pèse son témoignage, n'a pas le droit de se tromper; il doit être, lourde tâche, « expert en témoignage ».

Et voici quelques témoins.

Nous sommes en justice de paix : un petit prétoire qui, aujourd'hui, porte mal son nom. Ce n'est rien moins que la paix qui y règne, et si paternel que soit le magistrat, si modiques que soient les peines appliquées, l'atmosphère est empoisonnée d'« injures réciproques ».

Pour cette scène de « crépage de chignons » la mégère a annoncé deux groupes de témoins : « Mes témoins » et « les faux témoins ». Souvent ils sont également faux, mais la mauvaise foi est si apparente que le juge doit avoir fréquemment le désir d'administrer ses dix francs d'amende sans condition à tout le monde.

Les préventions se qualifient à peine, elles se numérotent.

Le témoin, qui escamote la formule du serment, ou qui l'exagère en jurant sur la tête de ses enfants, s'avance avec une dignité hors de proportion avec la circonstance. « Il n'oserait jamais répéter les mots grossiers qui ont été proférés! Il n'a pas été élevé comme cela, lui!... » jusqu'au moment où sur l'intempestive interruption du prévenu, il se fâche tout rouge, cite, sans en oublier un, tous les noms d'oiseaux échangés, et profite de l'occasion pour se plaindre du prévenu, qui abuse de la pompe ou du puits mitoyen!

Si l'imagination poétique a pu faire sortir la vérité, toute nue, d'un puits, ce n'est pas, bien sûr, d'un puits mitoyen!

Au tribunal correctionnel le témoin se tient mieux.

Supposons-le de bonne foi, cela ne suffira pas pour que ses paroles soient l'expression scrupuleuse de la vérité. Ainsi, le piéton qui témoigne dans un accident d'auto, outre qu'il ne connaît rien dans l'évaluation des distances et surtout des vitesses, a une instinctive méfiance envers le chauffeur, probablement « chauffard », collègue de celui-là qui l'a éclaboussé, de cet autre qui l'a ébloui et de tous ceux-là qui l'ont frôlé de leur aile, terrorisé de leur stupide vitesse ou tout simplement, avant que l'on découvre les « Vertus du Silence », agacé à l'appel impératif de leur klaxon.

Est-ce qu'il va vite, lui, et cinquante kilomètres à l'heure, n'est-ce pas toujours, même à l'époque des records de Campbell, une vitesse folle?

Et puis, le pauvre écrasé, la route lui appartenait aussi bien qu'à monsieur l'écraseur! Et puis, il y a cette vague solidarité qui veut que l'on recherche l'indemnité pour la victime, quelles que soient à peu près les circonstances... « L'assurance payera... »

Et c'est là un de ces processus sentimentaux qui conduisent tous les jours les plus braves gens aux plus mauvais témoignages. Dans la foule hostile, qui entoure rapidement l'écraseur le moins coupable, il est facile de trouver des témoins qui, sous l'émotion des circonstances et la puissante suggestion collective, auront vu, des yeux de leur seule imagination, les manœuvres les plus invraisemblables!

Le témoin à la Cour d'assises joue un rôle, mais peu enviable! Il avait peut-être une certaine vanité à y être appelé et il avait préparé soigneusement un discours avec un éloquent exorde. Mais, la répétition générale à domicile a dépassé en assurance la première!

Ici, quel spectacle!

(1) 3 juin 1891, cité par LAILLER et VONOVEN.

Cette grande salle majestueuse, les robes rouges des magistrats, surtout celle du procureur général qui se dresse superbement à son siège, avec toutes ses décorations. Et les regards de ces douze jurés braqués sur lui, avant qu'il n'ait prononcé son premier mot! A certain moment il a l'impression d'être si petit et si seul à la barre qu'il envierait presque l'apparente protection que représentent pour l'accusé les gendarmes qui l'encadrent et l'avocat qui le défend. Lui est tout seul, et quand il a décliné son identité et prêté serment..., il a oublié les premiers mots de sa déposition. Le questionnaire lui tombe en pleine figure comme une grêle. Si le procureur général souligne sa phrase, la défense se lève. On insinue, d'une part, qu'il voit mal, de l'autre, que sa moralité est douteuse! L'accusé lui-même, si penaud pendant la lecture de l'acte d'accusation, reprend de l'audace, ricane, contredit. Si bien que c'est avec un sentiment de délivrance qu'il entend les paroles fatidiques : « Allez vous asseoir. »

Il avait encore tel ou tel détail à donner. Il s'est mal expliqué sur l'heure du crime. On a mal interprété telle réponse, tant pis! — pour rien au monde ce libéré ne redemanderait la parole. Ce n'est que tard, dans la soirée, loin du prétoire et de ses menaces, qu'il pourra raconter avec suffisance au cercle de famille : « J'ai tout dit. »

Depuis longtemps, il n'échappe à personne, par l'observation la plus courante, que le témoignage est une base de conviction bien fragile. Les méthodes inquisitoriales furent à la fois les plus barbares et les plus radicalement fausses. Les supplices raffinés arrachaient les aveux aux prévenus et les accusations aux dénonciateurs, avec une violence à laquelle, seuls, les martyrs de la vérité pouvaient résister.

Le système des preuves légales, qui fut par la suite employé, fut accueilli comme le moyen le plus efficace de lire la conscience. Les témoignages ne se pesaient pas, ils se comptaient. *Testis unus, testis nullus*, et cette règle faisait dire à Napoléon : « Ainsi donc, un honnête homme ne pourra faire condamner deux gredins, mais deux gredins pourront faire condamner un honnête homme. »

On vit Bentham, dans son *Traité des preuves*, édifier une « arithmétique » de certitude. Nous sommes jugés sous le régime de la preuve morale, que la preuve scientifique n'a pas encore remplacée.

Arrivera-t-on jamais à mesurer la véracité des témoignages à l'aide d'un de ces instruments de précision qui ont connu seulement la phase peu convaincante des essais? Le « testimonio-mètre » sera-t-il bientôt sur la table de tous les juges d'instruction et le « psycho-galvanomètre » à la barre de tous les prétoires? Rien ne permet jusqu'ici d'y compter.

On additionne les globules du sang, on mesure des oscillations du rythme cardiaque, on radiographie les poumons, les cellules photo-électriques transforment la lumière en son, mais l'appareil à mesurer la vérité judiciaire, cachée dans les ténébreux replis de la conscience humaine, reste à inventer.

De nombreux psychologues ont cependant mis en valeur, depuis le début de notre siècle surtout, des observations scientifiques qui ont le mérite d'attirer l'attention de tous les juristes sur l'infinie prudence, nécessaire à la critique des témoignages. Les historiens approfondissaient depuis plusieurs années l'étude de la valeur des témoignages en histoire avant que le monde judiciaire ait pensé à appliquer ces intéressants principes à son domaine.

L'Allemagne est très férue de science. Le professeur Hans Gross y publia en 1893 un *Manuel pratique d'instruction judiciaire* dont le chapitre relatif au témoignage était une révélation. Stern encore en Allemagne, Binet en France, Claparède à Genève,

un peu plus tard en Belgique les D^{rs} Ley et Menzerath et le professeur Varendonk en 1914 créèrent en la *Psychologie judiciaire* une science nouvelle.

Loin d'être au terme de son évolution et d'avoir atteint des conclusions formelles ou définitives, elle représente déjà un effort instructif de classification et d'expérience. Il va de soi que je n'ai pas la prétention de vous faire connaître aujourd'hui cette science. Tout au plus me permettrez-vous d'indiquer rapidement le cadre de ces recherches.

On a longtemps considéré que le témoignage calme d'un honnête homme était l'exact reflet de la vérité, sur lequel, sans risque d'erreur, pouvait statuer la justice. Il est démontré que cette sereine confiance est excessive.

Certains, comme Gustave Lebon, sont très sévères et n'accordent au coefficient de crédibilité qu'un pourcentage dérisoire. Les plus généreux constatent que les meilleurs des témoins mélangent dans une proportion inquiétante le vrai et le faux.

« Les recherches récentes de psychologie expérimentale, dit Lebon, (1), montrent que pour les faits les plus simples, où aucune passion, aucun intérêt ne saurait intervenir, il est impossible d'obtenir d'un observateur ordinaire une relation approximativement exacte et ne fourmillant pas d'erreurs.

» Ce n'est pas la vérité, mais la fausseté qui est la règle, fausseté d'autant plus dangereuse qu'elle est commise, le plus souvent, avec une parfaite bonne foi. »

Edmond Picard a dit : « Pour bien témoigner, il faut bien voir, bien se souvenir, bien raconter, triple prodige de santé et d'impartialité presque irréalisable. »

Le bon témoin doit bien voir; il serait plus juste de dire: il doit bien percevoir puisque les constatations de tous les sens peuvent aider la justice.

Les perceptions olfactives sont fragiles et combien de fois a-t-on prétendu que l'haleine d'un homme qui avait occasionné un accident empestait d'alcool, alors que les signes d'émotion confondus avec ceux de l'ivresse avaient suggéré irrésistiblement cette perception inexacte!

Gorphe dans sa *Critique du témoignage* cite une expérience de Slossom. Dans un cours de chimie, il annonce qu'il va entretenir son auditoire d'un composé chimique nouveau. Il verse l'eau pure d'une bouteille sur du coton en écartant la tête; puis, espérant, dit-il, que l'odeur un peu forte et particulière n'incommodera personne, il demande aux élèves qui la percevront de lever la main, afin d'étudier la rapidité de la diffusion de cette odeur.

La suggestion expectative était si forte qu'au bout de quinze secondes tout le premier rang levait la main, avant une minute les trois quarts de l'auditoire et l'expérience fut interrompue... parce que quelques auditeurs incommodés quittaient la salle du cours!...

La suggestion d'audition est d'une application plus fréquente. Dans une battue, le chasseur qui a entendu annoncer « brocard » est convaincu de l'entendre venir à lui alors qu'un vulgaire lapin galope sur les feuilles mortes ou que les traqueurs frappent le sol de leur bâton.

La vue, dont les perceptions sont le plus souvent la base des témoignages, présente, elle aussi, une étonnante suggestibilité.

Des psychologues ont étudié le peu de fidélité de la vue dans la distinction des couleurs. Dauber, par exemple, a montré à trois cent soixante-neuf enfants un tableau représentant un petit garçon portant un manteau brun. Ce manteau a été qualifié

(1) *La Valeur du témoignage en justice et en histoire*, J. T., 1908, C. 208.

par les garçons vingt-huit fois bleu, dix-huit fois vert, treize fois gris, vingt fois rouge et deux fois jaune, soit quatre-vingt et une erreurs. Les filles qui observent généralement mieux les détails vestimentaires ne se sont trompées que... soixante et une fois.

Ce n'est pas qu'au « laboratoire psychologique » que des erreurs se vérifient, c'est dans la réalité judiciaire. Lailler et Vonoven signalent que dans une affaire Charpentier en 1871, le sieur Barbin, sur qui on avait tiré deux coups de feu à deux heures du matin, donnait de son agresseur le signalement suivant : long gilet de couleur foncée, chapeau de paille noir et blanc.

Charpentier fut condamné sur la foi de ce signalement à deux années de prison. Il avait terminé sa peine lors des aveux du vrai coupable. Il fut démontré que celui-ci était vêtu, le jour de l'attentat, d'une blouse bleu clair et d'un chapeau tout blanc!

Tous les auteurs citent l'expérience de Claparède, professeur de l'Université de Genève (1). Il demande à ses cinquante-quatre élèves de décrire les fenêtres du corridor où ils passaient chaque matin en venant au cours. Pas un élève ne répondit de façon exacte. Quarante-quatre affirmèrent que la fenêtre intérieure, donnant sur le corridor et faisant face à la loge du concierge, n'existait pas, deux se sont abstenus et huit seulement en ont reconnu l'existence. Ayant l'attention attirée vers la loge du concierge, où leur correspondance était affichée tous les jours, ces étudiants n'avaient jamais vu cette fenêtre de grande dimension.

M. Schuind, le savant pénaliste qui vient de quitter le Parquet de Charleroi pour la Cour d'appel, donnait en 1934 des leçons de « police scientifique » à des spécialistes du témoignage, des agents de police.

Il est assez typique de noter que les évaluations de certains étaient fantaisistes. Dans une épreuve écrite, l'un d'eux estimait à quarante le nombre des degrés extérieurs de notre Palais de Justice ou à cent mètres la largeur du boulevard!

Les témoins, qui voient souvent mal les couleurs et les lieux, ne sont pas plus heureux quand il s'agit des personnes et des mouvements. Le professeur Claparède, déjà cité, fit entrer un jour de cortège carnavalesque un homme burlesque et masqué au beau milieu de son cours. Suivant un scénario qu'il avait prescrit à l'insu des élèves, l'intrus gambada devant l'auditoire ahuri, avant d'être expulsé par le professeur. Quelques jours plus tard, Claparède en demanda à chaque élève un signalement précis.

On a relevé, en des graphiques et des tableaux savants, l'accumulation invraisemblable d'erreurs portant sur la couleur des vêtements et les accessoires du déguisement. Mettant en relief une théorie de Claparède sur la probabilité et l'habitude, ceux qui décrivaient l'homme comme un paysan ajoutaient à sa blouse bleue le mouchoir rouge qui en est l'habituel complément. Quatre Allemands, sans concert préalable, indiquaient que le masque portait des pantalons à carreaux noirs et blancs, accessoires classiques des mascarades dans leur région. Tous ces renseignements purement imaginaires étaient cependant donnés avec autant de précision que de détails dûment observés.

Des erreurs judiciaires tragiques basées sur une reconnaissance formelle n'ont pas d'autre origine. On se rappelle l'affaire Lesurques, bien connue sous le nom du *Courrier de Lyon*, où une série de femmes, trompées par une effroyable ressemblance et suggestionnées par leur conversation dans l'antichambre du cabinet du juge d'instruction, firent condamner à mort et exécuter Lesurques, malheureusement confondu avec Dubosq.

L'erreur de reconnaissance des cadavres est plus fréquente encore que celle des vivants.

En avril 1895, deux petites noyées, à Suresnes, furent reconnues à la morgue par un homme, qui disait leur avoir donné l'aumône le 8 décembre précédent. Aussitôt trois surveillantes d'un asile de nuit les reconnurent aussi et identifièrent même les vêtements donnés par leur institution.

Les tantes alertées pleuraient; sans hésitation, leurs nièces et cinquante personnes les avaient reconnues, lorsque celles que l'on croyait mortes apparurent en pleine santé, fortes et bien constituées. Les petites victimes étaient maigres et ne leur ressemblaient que très vaguement.

Hellwig cite à la limite du vraisemblable le cas plus extraordinaire d'un employé de chemin de fer qui, à la suite d'une querelle conjugale, apprit qu'une noyée venait d'être repêchée de la rivière proche. A n'en pas douter, ce devait être sa femme qui avait attenté à ses jours. Il la reconnut à la lueur d'une lanterne, la ramena chez lui et bouleversé d'émotion et de remords pratiqua, pendant des heures, une vaine respiration artificielle. C'est dans une atmosphère de miracle et d'effarement, qu'au milieu de ce macabre appareil, on vit descendre de sa chambre, où elle s'était enfermée, l'épouse calmée sans doute au spectacle du désespoir que, dans une invraisemblable erreur, manifestait son époux.

Les constatations des sens trompent fréquemment tous les témoins, mais selon des degrés différents, et c'est ici une nouvelle matière pour les ingénieuses et pertinentes distinctions auxquelles se livrent les psychologues.

Les petits enfants ne prêtent pas serment en justice, mais ce n'est pas pour cela que l'on n'ajoute pas foi à leurs dires. Ne voit-on pas, au contraire, le président se pencher avec bienveillance vers le jeune témoin : « Tu ne prêtes pas serment, mon petit ami, mais à ton âge tu ne voudrais pas tromper le tribunal et envoyer injustement le prévenu en prison, n'est-ce pas? »

Hélas! si le ton paternel du président peut rassurer l'enfant, il ne lui inculque pas le sens de la vérité ou de l'exactitude.

A côté de l'enfant, qui a « appris sa leçon », que l'on a intimidé, voire terrorisé, il y a plus souvent encore celui qui ne sait plus où commence la vérité, où commence l'imagination et celui qui suit docilement une suggestion inconsciente.

Pour les parents qui surveillent étroitement leurs enfants, il n'est pas aisé de se figurer les dérèglements de certaines petites imaginations. C'est cependant en matière de mœurs surtout que les témoignages d'enfants sont à la fois compromettants et suspects. Beaucoup ont la curiosité sexuelle terriblement éveillée. Ils en savent trop et pas assez. Ils saisissent et interprètent des bribes de conversations, ils assistent à des spectacles, voient des films, ou lisent des histoires qui vont hanter leurs rêves et leurs veilles.

Les auteurs citent des quantités de fausses accusations que les mobiles les plus inattendus ont déterminées. Cette gamine de dix ans affirme avoir été violée tout simplement dans l'espoir d'être appelée chez le juge d'instruction et de pouvoir prendre place dans un de ces fauteuils verts que lui a décrits avec admiration une de ses petites amies!...

Méfiez-vous des fauteuils verts, messieurs les juges d'instruction!...

Plus souvent, c'est pour se disculper d'une faute bénigne que des enfants se lancent dans des récits périlleux. Une fillette a fait l'école buissonnière. Pour expliquer sa fugue sans conséquence, comme elle est sévèrement grondée, elle essaye d'en imputer la responsabilité à un passant inconnu. La mère émue appréhende, dès ce moment, les pires outrages. Elle presse l'enfant

(1) « Psychologie du témoignage ». CLAPARÈDE, *Bull. int. du Droit pénal*, t. 17, p. 496.

de questions : « Comment était-il? » « Qu'a-t-il dit? » « Qu'a-t-il fait? » et si l'enfant tarde à répondre, elle est menacée des châtiments les plus graves. A bout de nerfs et avec des larmes abondantes, elle finit par raconter une histoire pénible, où se mêlent les troubles produits d'une imagination vagabonde. Le nom seul de l'odieux personnage reste à trouver. D'après les bribes de signalement, la mère croit que c'est tel voisin à réputation galante. « N'est-ce pas que c'est lui? » « Non, maman! » « Si tu n'avoues pas que c'est lui, tu seras punie!... » Et voilà l'accusation déclenchée par crainte, maintenue par respect humain, exagérée par animosité.

Comment la pauvre gamine, définitivement affolée par les révélations qu'elle a été poussée à faire, osera-t-elle se rétracter à l'audience?

La police a recueilli la plainte des parents et l'enfant interrogée n'a plus changé aucun détail à son récit. Elle n'oserait plus. Est-ce que son père, qui l'accompagne maintenant à l'instruction, ne lui fait pas répéter chaque fois qu'elle y est appelée les moindres détails de la scène, ajoutant : « Si tu dis maintenant autre chose à M. le juge, c'est toi qu'il enverra en prison!... »

Pauvre prévenu, pourvu qu'il n'ait pas interpellé des compagnes de jeu de l'accusatrice, qu'il ne les ait pas taquinées avec cette légèreté déplacée qu'il affecte, c'est toute une classe qu'il aura contre lui. Chacune voudra jouer son jeu dans le petit drame judiciaire. Elles parleront ensemble du Palais où elles vont avec leur robe du dimanche. Le prévenu deviendra, dans leur récit, une espèce de faune, dont un sourire est une œillade, le bonjour une grivoiserie, la démarche une course, les bonbons une promesse sinon une exhibition!

Pauvre prévenu!

Je vous entends, mesdames, vous récrier avec raison : « Nos bons petits enfants n'ont pas cette perversité!! » Grâce à Dieu, non! Mais, croyez bien que cette histoire, que je viens de vous conter, n'est pas née dans l'imagination d'un fabricant-psychologue.

La pratique judiciaire en apporte nombre d'exemples lamentables, qui, sans permettre de conclure qu'il faille toujours exclure le témoignage des enfants, comme le font certaines législations au Mexique ou en Espagne, démontrent le caractère de particulière fragilité de ce mode d'investigation.

Tandis que l'on prête à la déposition des enfants une oreille parfois trop attentive, parce que « à cet âge innocent on ne trompe pas », certains ne tiennent pas un juste compte de la valeur du témoignage des vieillards. Les uns atteignent à la sérénité sans passion et pleine de sagesse. D'autres, en même temps qu'ils ont perdu une partie de l'acuité de leurs sens, ont vu s'affaiblir leur mémoire.

On connaît ce phénomène classique chez les vieillards, qui gardent avec précision des souvenirs de leur enfance ou de leur maturité et sont incapables de déterminer le détail de leurs occupations de la veille.

Est-ce dire que l'âge mûr est celui où l'on trouve les témoins les plus fidèles?

Oui, en règle générale, à moins cependant que le sujet envisagé ne soit affecté d'une des innombrables tares que les psychologues s'ingénient à classer : perversité, débilité mentale, aliénation des alcooliques, des fabulateurs, des mythomanes, des interpréteurs, et j'en néglige de nombreuses catégories.

Quelques auteurs estiment qu'hommes et femmes ont sensiblement la même valeur comme témoins.

M. Guilhermet (1), le docteur Locard (2) méprisent le témoi-

(1) GUILHERMET, pp. 101 et suiv.

(2) LOCARD, *L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, p. 75.

gnage de la femme et lui reprochent « des longueurs, des diversions, des inexactitudes, des dissimulations et des mensonges plus fréquents que pour les hommes ».

M^{lle} Borst venge les femmes de ces perfides accusations et à l'aide de *tests*, dont il est fait un si fréquent usage en psychologie judiciaire, elle arrive à démontrer la supériorité des témoignages féminins.

Il doit être vrai que chacun a son domaine propre : les femmes décriront mieux les toilettes et « tout ce qui se rapporte à la sphère affective ». Les hommes seront plus précis, entreront dans des détails plus techniques, mais avec tendance à ajouter aux phénomènes constatés, ce qui en est l'accompagnement habituel, la suite logique.

Je ne citerai que pour mémoire quelques dispositions de législations anciennes vraiment peu galantes en laissant une fois encore à Gorphe la responsabilité de cette recherche :

« Il est probable que, dans l'antiquité, en Grèce, à Rome (L. 18, *De test.*, XXII, 5) et chez la plupart des peuples germaniques, le témoignage des femmes n'était même pas reçu en justice (ACCARIES, *Précis du Droit romain*, t. 11, p. 375, n° 2). Selon la loi de Manou (VIII, 77), le témoignage unique d'un homme désintéressé était admissible dans certains cas, tandis que celui d'une pluralité de femmes, même honnêtes, ne pouvait être admis, à cause de la mobilité de leur esprit. En Birmanie, il est interdit aux femmes de pénétrer dans un tribunal — elles doivent déposer sur le seuil. Enfin, le Code ottoman établit encore (sauf changement récent) que la déposition d'un homme contre-balance celle de deux femmes. (*Dona*, 117, p. 40).

A notre époque où, mesdames, vous montez si allègrement à l'assaut des professions masculines, malgré les efforts de ceux qui veulent vous refouler à la cuisine ou à la nursery, il serait vraiment injuste autant qu'inopportun de vous refuser l'accès de la barre des témoins. Vous y aidez, quoi qu'on dise, aussi souvent que les hommes à la découverte de la vérité, et votre présence assurée ou rougissante amène parfois chez les plus austères Présidents ce sourire qui les dispose, mieux peut-être que nos plaidoiries, à l'indulgence.

Nous avons vu que pour être un témoin passable il faut bien percevoir et bien se souvenir.

Il faut aussi, disait Edmond Picard, bien raconter. Les qualités intrinsèques du témoin ne suffisent pas encore à assurer la découverte de la vérité; il faut que les bonnes perceptions des sens, bien enregistrées par un être équilibré, puissent être fidèlement relatées dans des circonstances favorables.

Les circonstances favorables, ce sont les juges qui ont pour mission de les créer. L'idéal serait, après avoir mis le témoin « à l'aise », de lui demander le récit « libre » de ce qu'il connaît de science personnelle. On peut arriver ainsi à réduire les risques d'erreurs à un dixième d'après Stern, à un douzième d'après Borst.

Mais l'instruction n'avancerait guère avec cette bonne méthode. Le juge qui se bornerait à dire au témoin : « Dites-moi tout ce que vous savez de l'affaire X... », après avoir retiré quelques détails intéressants d'un récit plein de longueurs et de redites, resterait dans l'ignorance de la plupart des éléments nécessaires. Il faut bien qu'il entre dans la voie des questions précises. La difficulté est que ces interrogatoires soient le moins possible suggestifs.

Les questions les plus indispensables, d'ailleurs, peuvent amener par leur accent ou leur ponctuation des réponses déterminées, presque fatales. La conviction logique du juge se traduit si facilement par un « n'est-ce pas », « un cependant » qui pénètre avec la force de l'évidence dans l'esprit du témoin. Les mille nuances des questions possibles pour la recherche d'un même fait

paraissent un peu puérides, mais elles sont essentielles à la science du juge. De l'emploi discret qui est fait du questionnaire peut dépendre la vérité ou l'erreur. Et ce n'est pas sans raison que des volumes savants ont été écrits rien que sur la fonction du juge d'instruction, dont je ne peux qu'indiquer en passant l'intérêt et la difficulté.

* * *

La délicate question de la critique du témoignage est, vous le voyez, loin d'être épuisée. Les notions éparses de psychologie judiciaire que j'ai pu vous rappeler en indiquant seulement et bien imparfaitement quelques aspects. Il faudrait, sans prétendre être complet, suivre le témoin à la police judiciaire, étudier les surprenants effets de la confrontation, rechercher les degrés divers des égards de la Justice pour les témoins à charge ou à décharge, mesurer l'influence des professions sur les dépositions, la pertinence des récusations. Toutes ces études auxquelles je vous convie dépasseraient largement le cadre modeste de mon travail.

Un seul mode d'investigation de la Justice pourra retenir quelques instants encore notre attention, c'est l'expertise. L'esprit scientifique du siècle se complaît particulièrement aux recherches précises des « hommes de l'art ». Convaincus, sans doute, de la fragilité de toutes les données subjectives, les juges désignent dans nombre d'affaires des « super-témoins », des experts.

Ils vont, lorsque c'est possible, demander à la matière qui, prétend-on, ne ment pas, les lumières qu'on ne peut arracher aux hommes. Longtemps, on n'a connu que les médecins-experts et leurs macabres autopsies, les experts en écritures, dont la science, si poussée soit-elle, est encore en pleine conjecture. C'est tout un bataillon de spécialistes qui évolue maintenant autour des cabinets d'instruction : experts en balistique, en comptabilité, en psychiatrie, en chimie, en mécanique.

Si, en principe, ces recherches précises donnent d'heureux résultats, la plupart sont entachées d'un vice originaire. Les données, qui servent de point de départ aux plus savants calculs, sont... ces témoignages dont nous avons dit la faiblesse. Il y a aussi, dans les conclusions de la majorité des expertises, une marge de doute qui étonne, et combien de fois n'a-t-on pas vu des collègues d'experts successifs démolir avec plein succès les ingénieuses constructions de leurs prédécesseurs!

Hippocrate dit « oui », Gallien dit « non ».

J'ai rappelé tout à l'heure que certains prévenus disent : « Mes témoins ». Pourquoi dit-on les « experts du Parquet »? Si le choix habituel des mêmes hommes pour les mêmes recherches s'explique parfaitement par une confiance basée sur la compétence et la modération, est-il interdit à la défense d'appréhender une certaine déformation professionnelle qui, sans entacher la conscience, incite à rechercher la culpabilité? Le jour où le juge abandonnerait à un expert non plus la constatation scientifique d'éléments matériels et objectifs, mais le domaine ondoyant et divers des responsabilités, il se dépouillerait d'une prérogative et négligerait un devoir.

* * *

Dans le domaine des juridictions répressives, l'examen rapide des modes d'investigation les plus normaux laisse une décevante impression de fragilité. Est-ce à dire qu'il faille désespérer de la Justice?

Non, mille fois non! Affecté des imperfections inhérentes à toute institution humaine, le pouvoir judiciaire est indispensable aux hommes vivant en société. Les hommes ont un instinctif besoin de justice : sans elle, les meilleures lois resteraient lettres mortes ou tyrannie odieuse.

Si les citoyens devaient régler eux-mêmes, avec leurs haines et leurs passions, les conflits qui les divisent, la société serait un abominable enfer. L'exercice indépendant du pouvoir judiciaire est ce qu'on a trouvé de mieux pour protéger le faible contre le fort. Il survit aux régimes politiques du jour et si certaines révolutions en suppriment les innombrables garanties, c'est la honte qui entache le plus leur souvenir dans l'histoire.

Il faut que la justice soit rendue.

Le devoir de la société est de lui procurer les conditions les plus larges de sécurité, d'impartialité et de prestige. Elle se doit de choisir comme juges un corps d'élite, de parer dans toute la mesure du possible aux défaillances des hommes en réservant des recours, en protégeant la liberté individuelle, en respectant les imprescriptibles droits de la défense... et puis que la justice des hommes suive son cours!...

Elle est difficile à rendre. L'homme qui a accepté la haute fonction judiciaire est plus chargé encore de responsabilité que d'honneurs.

La vérité judiciaire est tellement fragile qu'elle doit être recueillie avec un soin minutieux. Tel le chercheur qui après avoir fouillé longtemps un sol aride et rocailleux aperçoit, le cœur battant, une ravissante statue d'argile et la dégage avec d'innombrables précautions, de peur qu'elle ne tombe en miettes; ainsi le juge qui entrevoit la vérité la saisit sans brusquerie, il ne l'attire à lui qu'avec tout son calme, de peur de n'en conserver qu'un méconnaissable lambeau.

Je m'imagine volontiers que les plus grandes qualités du juge doivent être, outre, bien entendu, la délicatesse de conscience et la perspicacité, la patience et la prudence.

* * *

On raconte (1) qu'à Venise un boulanger, soupçonné d'avoir assassiné un noble Vénitien, fut arrêté et condamné. Hélas! il était innocent et au lendemain de sa mort le véritable coupable fut découvert. Le Sénat rendit honneur à la mémoire de l'innocent, une messe fut fondée à perpétuité pour le repos de son âme, la République se déclara tutrice de ses enfants, les juges prirent le deuil et sur les murs de la salle d'audience criminelle on inscrivit cet avertissement solennel, qu'un huissier répéta avant la lecture de chaque sentence : « *Ricordate vi del povero fornaro* » (Souvenez-vous du pauvre boulanger!)

Lointain successeur de l'huissier de Venise, je n'ai eu pour objet, ce soir, que de souligner la difficulté et la nécessité de la certitude, qui doit précéder le jugement pénal. « Le juge, disait Renan, doit rester dans un état d'inquiétude d'esprit qui fait qu'après avoir trouvé le vrai on le cherche encore. »

« La certitude, écrivait Mittermaier, veut qu'un effort impartial la précède, approfondissant et écartant les moyens qui tendraient à faire admettre la solution contraire. Celui qui désire conquérir la certitude ne ferme jamais la porte au doute; bien mieux, il s'arrête à tous les indices qui pourraient l'y conduire, et c'est quand il l'a complètement fait disparaître que sa décision devient seulement irrévocable. »

Dans la passionnante mais difficile recherche de la vérité, à laquelle vous consacrez, Messieurs les Juges, le meilleur de votre esprit et de votre cœur, dans l'ardeur du combat de la barre, où de toute notre âme nous collaborons, mes chers Confrères, à l'œuvre de Justice, souvenons-nous parfois du pauvre boulanger!

LOUIS LAGAGE.

(1) Historique et revision du procès Lesurques (Bertin).

Louis XVIII à Gand

(30 mars-24 juin 1815).

En ces derniers jours du mois de mars 1815, la curiosité de la population gantoise était fortement intriguée par un va-et-vient continu, tout à fait insolite dans la paisible ci-devant préfecture du département de l'Escaut.

Les badauds qui, conformément à un usage encore vivace, se réunissaient, peu avant l'heure du dîner, à la *place d'Armes*, voyaient circuler de beaux cavaliers, coiffés de hauts casques à chenille noire et vêtus de grands manteaux gris qui, en s'entr'ouvrant, laissaient apparaître une casaque rouge brodée d'or. Les gens bien informés, comme il en est toujours dans les foules, hésitaient entre des dragons anglais ou des « horse-guards », dont on avait annoncé le débarquement à Ostende, avec d'autres troupes britanniques destinées à faire face aux éventualités redoutables dont le retour de l'île d'Elbe menaçait la paix européenne.

Cependant l'encombrement des routes venant de France, tout comme la presse des voyageurs français aux portes des hôtels et même des plus modestes auberges, et les nouvelles de plus en plus alarmantes apportées par les nouveaux venus ne tardèrent pas à faire éclater la vérité. Ces beaux cavaliers étaient mousquetaires des compagnies rouges, rétablies par Louis XVIII au grand mécontentement des officiers de l'armée impériale placés en demi-solde. Ils avaient servi d'escorte à LL. AA. RR. le comte d'Artois et le duc de Berry et précédaient de peu le roi de France lui-même, fuyant devant la marche victorieuse de l'« ogre de Corse ».

Après une nuit à Abbeville, à proximité des ports de la Manche, Louis XVIII avait renoncé à l'idée d'un passage immédiat en Angleterre et avait cru pouvoir organiser une suprême résistance à Lille, dont on lui vantait l'esprit royaliste. Mais, en dépit de l'étalage des cocardes blanches arborées par la bourgeoisie, l'attitude de la garnison du chef-lieu du département du Nord n'avait rien de rassurant, et après une nuit agitée, passée en stériles discussions entre des princes de plus en plus inquiets et énervés et des officiers de plus en plus hésitants sur le parti à prendre, le roi s'était décidé à passer en Belgique.

A la frontière, le maréchal Macdonald prenait congé du souverain, en lui promettant par politesse de le rejoindre dans trois mois; tandis que les princes, Marmont et les débris de la garde royale étaient assez rudement acheminés vers la frontière par le maréchal Exelmans et un corps de cavalerie qui n'attendait que le moment de remplacer la cocarde blanche par la cocarde tricolore.

* * *

Sur les conseils de Wellington, chargé d'organiser la défense des Pays-Bas, Louis XVIII décida de se fixer à Gand, d'où il lui était aisé, s'il le fallait, de s'embarquer à Ostende pour l'Angleterre.

M. Joseph E. Nève de Mévergnies, dans l'intéressant ouvrage qu'il consacre à *Gand, sous le régime hollandais* (1), et auquel nous empruntons la plupart des éléments du présent article, nous raconte fidèlement, d'après de nombreux documents inédits, les péripéties de ce nouvel exil royal.

C'est le 30 mars 1815, vers cinq heures du soir, que Louis XVIII

(1) Librairie moderne E. Claeys-Verheughe, Gand, 1935, in-8°, 223 pages. Ce livre fait suite à deux autres ouvrages du même auteur : *Gand sous la domination française* (1927) et *Gand sous l'occupation de Louis XIV* (1930).

fit son entrée dans la grande ville flamande. Le comte Philippe de Lens, maire, accompagné d'un de ses adjoints, le reçut à la porte de Bruges et lui souhaita la bienvenue. Les membres des quatre chefs-confréries, avec leurs bannières, formaient la haie, tandis que les cloches sonnaient à toute volée et que bourgeois et réfugiés français criaient : « Vive le Roi de France! »

Formé depuis la révolution à la dure école de l'exil et de l'adversité, Louis XVIII, dans cette nouvelle épreuve, n'avait rien perdu de sa majesté royale et entendait maintenir toute la dignité de son rang.

« Sa Majesté, écrit le baron de Maricourt, était en voiture de gala, attelée de six chevaux. Elle était vêtue d'un habit bleu d'azur, sa physionomie, imposante et sereine, cérait, comme à l'accoutumée, ses sentiments intimes sous un masque d'aimable impassibilité. »

Au cours du voyage mouvementé qui l'avait amené des Tuileries à Gand, le roi, bien que tourmenté par la goutte, avait conservé toute sa bonne humeur. On lui avait volé son portemanteau dans le trajet de Paris à Lille : « On m'a pris mes chemises, dit-il en plaisantant au maréchal Macdonald, je n'en avais déjà pas trop... Ce sont mes pantoufles que je regrette davantage. Vous saurez un jour, mon cher maréchal, ce que c'est que la perte de pantoufles qui ont pris la forme des pieds. »

Pas plus que la bonne humeur, Louis XVIII n'avait perdu l'appétit. A peine installé dans le splendide hôtel de la rue des Champs, où le comte Jean-Baptiste d'Hane-Steenhuysen lui offrit une fastueuse hospitalité, il se mit à table pour dîner aussi confortablement que s'il eût été encore aux Tuileries.

La foule, massée dans la rue, contemplait par les fenêtres très peu élevées de l'hôtel, la pompe royale et ne cachait pas son émerveillement devant l'insatiable appétit du souverain. « Après avoir mangé d'une profusion de mets, nous raconte P. Claeys dans ses *Pages d'histoire locale*, Sa Majesté ingurgitait encore une centaine d'huîtres... Le roi, qui était très gros, entamait les plats avec une telle ardeur que la sueur lui coulait littéralement du front. C'est ce qui a donné naissance à un mot resté célèbre; un loustic gantois voyant de la rue Louis XVIII s'éponger le front en mangeant s'écria : *Vivat Louis die zweel!* Ce mot fit fortune. »

Le soir, comme l'écrit spirituellement M. Jos. Nève, « quand ces fantaisies gastronomiques ne lui furent plus qu'un souvenir gâté par les lancures de la goutte dont il les payait », Louis XVIII dut considérer son sort.

Pas plus que sous la Révolution et l'Empire, il ne se laissa abattre par l'infortune. Il entendait rester roi et sauver la face. C'est pourquoi dans l'hôtel d'Hane, auquel sa superbe ordonnance et ses vastes et nombreuses pièces donnaient véritablement l'aspect d'un palais, il conserva intacts le cérémonial et le protocole de la Cour. De Gand, il continua d'agir et de parler en roi, comme il l'eût fait de Paris ou de toute autre ville de son royaume, et il constitua un ministère dont le comte de Blacas, ministre de la maison du roi, était le membre le plus influent. Les autres ministres : le baron Louis aux Finances, le comte Beugnot à la Marine, le marquis de Jaucourt aux Affaires étrangères, le chancelier d'Ambray à la Justice et Chateaubriand à l'Intérieur, n'exerçaient leurs fonctions qu'*in partibus*. Seul, le maréchal Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre, avait une autorité à exercer sur les quelques troupes; gardes du corps, mousquetaires, volontaires royaux, etc., qui formaient une petite armée d'observation dans le sud de la Flandre orientale et aux environs d'Alost.

* * *

La présence de cette Cour, d'un corps diplomatique accrédité auprès du seul souverain que les puissances reconnussent à la France, de quelques fonctionnaires et de nombreux royalistes, qui par loyalisme ou intérêt avaient passé la frontière, apportait une animation extraordinaire dans la ville de Gand, dont la population ne dépassait guère à cette époque soixante mille âmes.

Comme tous les gouvernements en exil, celui de Louis XVIII était devenu un centre d'intrigues politiques, ainsi que d'intrigues particulières. Chateaubriand, ne se contentant pas de sa gloire littéraire, prétendait jouer un rôle politique et promenait le long des canaux ou dans l'enclos paisible du Béguinage son insatiable ambition et sa perpétuelle mélancolie. Guizot tâchait de détourner le roi de l'influence de Blacas et de l'attacher aux idées constitutionnelles. Les femmes se mélaient aussi d'intrigues, telle Julie Bouchaud des Hérettes, la fameuse *Elvire* de Lamartine, « qui vint à Gand bien plus pour préparer son avenir que par dévouement à la cause du roi. »

En dehors de la menace qui se précisait chaque jour davantage du côté de Napoléon, le principal souci de Louis XVIII était celui des ressources financières. Il n'avait emporté avec lui qu'une somme d'environ sept millions et demi, et comme toute la Cour devait vivre sur la cassette royale, ce capital risquait de s'évanouir pour peu que l'exil se prolongeât. Le roi refusa cependant une somme d'un demi-million qu'un notaire d'Armentières, Charles Bayart, zélé monarchiste, avait réunie en quelques jours et avait apportée à Gand pour la mettre à la disposition du souverain.

Il est vrai que les fidèles de la monarchie avaient connu les temps pénibles de l'émigration et que la vie n'était pas chère à cette époque dans la capitale de la Flandre. Une pension fort convenable ne coûtait que trois francs par jour. Les ministres Beugnot et Louis avaient par économie réuni leurs ménages. Ils dînaient à table d'hôte à trois francs, déjeunaient d'une tasse de lait et soupaient d'un verre d'eau sucrée. La plupart des grands personnages avaient trouvé asile dans des familles gantoises, dont ils égayaient l'hospitalité en menues galanteries et en mots d'esprit, quand ils ne le faisaient pas, comme Chateaubriand à l'égard de la baronne van der Bruggen, de M. d'Hoop-van Alestein et du baron Coppens, par le persiflage avec lequel il en parle dans *les Mémoires d'outre-tombe*.

Le duc et la duchesse d'Angoulême s'étaient installés à l'hôtel Schamp, au coin de la rue des Champs et de la rue des Foulons; le duc de Wellington avait un pied-à-terre à l'hôtel Clemmen, en face de l'hôtel d'Hane; l'ambassadeur d'Angleterre était logé chez le baron della Faille, quai aux Herbes; le duc de Duras chez M. Charles Hulin, rue des Foulons; le général de Rochecouart et le marquis de Montpezat chez M. van Marcke de Lummen.

L'Hôtel de Flandre, rue aux Draps, abritait de nombreux clients de distinction. Quant aux officiers subalternes, munis d'un billet de logement, ils devaient souvent se contenter de la modeste *soldatenkamer* qu'au cours de la domination française les bourgeois avaient pris l'habitude de réserver à leurs hôtes de passage, souvent fort peu désirables et fort peu respectueux du mobilier mis à leur disposition.

* * *

Louis XVIII suivait un ordre du jour minutieusement réglé. Levé à six heures, il passait dans son cabinet et y travaillait pendant deux heures. Puis, quand il n'était pas tenaillé par la goutte, il assistait à la messe à Saint-Bavon; si la maladie le clouait au logis, la messe était dite dans une pièce de l'hôtel d'Hane.

A dix heures avait lieu le déjeuner, auquel, avec son appétit

bourbonien, le roi faisait toujours grand honneur. Puis il ordonnait d'atteler son carrosse à six chevaux, et escorté d'un peloton de gardes du corps, faisait, au grand galop, le tour des remparts ou se faisait conduire en dehors de la « Porte de la Colline », dans une auberge appelée *Het Strop*, où il se délectait d'une friture de poisson, plat très apprécié encore de nos jours par les Gantois, sous le nom de *gebakken blikken*.

Il rentrait vers quatre heures pour tenir conseil ou donner audience aux diplomates et aux hommes politiques. A six heures il dînait en musique et, conformément aux usages du temps, découpait le rôti et la volaille pour servir lui-même les convives admis à sa table. Les jours de « grand couvert », les dames étaient autorisées, comme il était d'usage aux Tuileries, à circuler autour de la table. Cet honneur était fort recherché par les Gantoises de la bonne société, qui n'épargnaient aucune démarche afin d'obtenir une carte pour assister au repas du roi et des princes.

Après le dîner on passait à la table de jeu, mais le roi s'y asseyait à peine, jouant parfois une partie de whist, disant quelques mots aimables à chacun et s'efforçant d'éblouir ses invités par ses mots d'esprit et ses citations latines.

Parfois se faisait entendre l'un ou l'autre artiste en renom; c'est ainsi que, le 9 mai, la grande cantatrice italienne M^{me} Catalani chanta devant le roi, avec l'accompagnement d'un musicien, célèbre alors, totalement oublié aujourd'hui, le maestro Pucitta.

* * *

Les heures qu'égrenait le carillon du beffroi devaient sembler bien longues dans la paisible ville flamande aux exilés habitués à la vie trépidante de Paris. C'est bien vainement qu'ils s'efforçaient de remplacer le Jardin des Tuileries par la place d'Armes et les Champs-Élysées par la promenade de la Coupure. Commérages et papotages mondains avaient beau jeu dans cette société forcément restreinte, qui, le soir, se donnait rendez-vous, soit dans les hôtels toujours accueillants de l'aristocratie gantoise, soit dans les salons de M^{me} de Rantzau et de M^{me} de Lévis, centres du bon ton, tout comme celui de la duchesse de Duras, l'amie de Chateaubriand, que le roi appelait spirituellement « l'Atala des salons ».

Le Club des Nobles ou société *la Concorde* attirait les fervents de la Dame de Pique, tandis que le journalisme offrait un passe-temps d'ordre plus élevé aux exilés qui voulaient servir la cause du roi par la plume, comme d'autres la servaient par l'épée.

Les organes locaux : *Journal de Gand* et *Gazette van Gent* ouvraient largement leurs colonnes aux documents officiels et aux nouvelles de la Cour en exil. Malgré cela, le roi entendait avoir une presse entièrement à sa dévotion; c'est pourquoi, avec le concours de collaborateurs de valeur, comme Bertin aîné, directeur du *Journal des Débats*; Chateaubriand, Guizot, Lally-Tollendal, etc., parut le *Journal universel*, faisant en quelque sorte office de moniteur du gouvernement royal.

Un autre journal, d'un genre plus léger, *le Nain couleur de rose* ou *Passe-Temps des Fidèles*, devait combattre la propagande bonapartiste faite par *le Nain jaune*. Il n'en parut qu'un seul numéro, le jour même de la bataille de Waterloo.

* * *

La monotonie de l'exil fut interrompue par les événements militaires. L'entrée de Napoléon à Charleroi et sa victoire sur les Prussiens à Ligny provoquèrent à Gand une vive alarme. Le carrosse du roi attendait, tout attelé, en permanence dans la cour de l'hôtel d'Hane. Chateaubriand nous a rappelé dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, l'émotion que causait le canon de

Waterloo, nettement perceptible en dehors des portes.

A la soirée du 18 juin arriva la nouvelle de l'écrasement des Alliés et de l'entrée triomphale de Napoléon à Bruxelles. L'ordre du départ allait être donné lorsque, vers une heure du matin, une estafette dépêchée, à toutes brides, par Wellington du champ de bataille même, annonça à Louis XVIII la victoire de Waterloo. Ce fut un enthousiasme délirant, tant parmi les exilés que parmi la population gantoise qui alla, sous les fenêtres de l'hôtel d'Hane, acclamer le roi.

Celui-ci, connaissant toute la vérité de l'adage qui dit que « les absents ont toujours tort », ne songea plus qu'à rentrer en France le plus tôt possible pour déjouer les intrigues qui se déroulaient déjà au quartier général des Alliés. Le 21 juin fut chanté à Saint-Bavon un *Te Deum*; le lendemain, des représentations de gala furent données en français au *Grand Théâtre*, et en flamand à la salle du *Mont-Parnasse*.

Le 24 juin, Louis XVIII quitta Gand pour Mons et de là pour Paris. Il remit au maire une somme importante pour les pauvres, donna de larges gratifications aux serviteurs de son hôte et laissa à celui-ci des souvenirs tangibles de sa gratitude : tabatières avec son portrait entouré de brillants, services en argent et en porcelaine de Sèvres, etc.

Gand, qui avait ainsi connu pendant près de trois mois l'agitation d'une capitale, retrouva la paisible quiétude d'une ville qu'un prodigieux développement industriel et de remarquables progrès dans l'ordre intellectuel n'allaient pas tarder à tirer de sa torpeur.

V^{te} CH. TERLINDEN.

Professeur à l'Université de Louvain.

En quelques lignes...

Printemps précoce

Nous connaissons l'été de la Saint-Martin. Mais sous quel vocable le placerons-nous donc, ce printemps de janvier qui fait monter les sèves?

Théophile Gautier a dit, dans une piécette fameuse et d'ailleurs surfaite, les affairéments d'un certain Chevalier Printemps qui opère dès le mois de mars et qui, tour à tour costumier, perruquier, maître de musique, prépare en secret le renouveau. Nous avons fait mieux depuis.

J'ai vu, dans le jardin de curé où deux vieilles filles, mes voisines, ont semé toutes les fleurs de la création, des grappes d'un jaune d'or sur les rameaux au soleil. Le botaniste profère, dogmatiquement, qu'il s'agit là d'un phénomène fort explicable, et que l'arbuste en fleurs est quelque chose en *-is* qui nous vient du Japon. Ce botaniste est un pédant. Dimanche, sur le boulevard, après la grand'messe d'onze heures, tous les bébés humaient l'air tiède, comme une caresse. Les petits jeunes gens se donnaient le chic de sortir sans pardessus. Et les moineaux faisaient tremette dans l'étang.

La neige, les neiges?... Il faudrait recommencer la ballade de Villon. Les dames du temps jadis ont emporté avec elles des tombées de flocons et les joies piquantes du grésil. Un ronchonneur de ma connaissance est content. C'est le Père Vieux-Système (vous savez bien!) qui ne manque pas de déclarer, à chaque retour des saisons, que la machine ronde tourne folle. Il lui faut, à ce conformiste, des hivers qui l'enrhument et des cani-

cules qui fassent le bonheur du marchand de crème glacée. Comme si la fantaisie de ce printemps précoce n'avait pas tout son charme!

Laissons les oies sauvages et les hirondelles se débrouiller sur les itinéraires du ciel. Et savourons, sous un climat d'exception, la douceur d'une aube pervenche, les baisers discrets d'un tout petit soleil et les promesses d'or que font les thyrses du Japon dans le jardin de mes vieilles voisines.

Sur un hymne national

Le God save the King a chanté, sur les cuivres et dans les cœurs, le deuil et les espoirs de l'Angleterre. Sait-on que c'est à la suite d'une audition de cet air lent et grave que le compositeur Haydn, rentré de Londres à Vienne, décida, en 1795, de doter sa patrie d'un hymne national?

« Cet air a des favoris », fait dire Edmond Rostand, par Flambeau le grognard, de la composition de Haydn. Il s'agit pourtant d'un chef-d'œuvre. Moins martial que la *Marseillaise*, bien sûr! le chant autrichien reparait, sous la plume de Haydn, dans le second mouvement (*poco adagio cantabile*) du célèbre Quatuor Impérial; et le compositeur l'a encore repris — véritable leitmotiv — dans les *Sept Paroles du Christ*.

Le 12 janvier 1797, Haydn offrait à l'empereur François la primeur de cette mélodie. Et les fifres des régiments impériaux allaient tout de suite consacrer le caractère national de l'hymne ainsi créé.

Il y manquait les paroles. On fut, d'abord, moins heureux que pour la musique. Un obscur bibliothécaire se chargea de composer les « lyrics », comme on dit aujourd'hui dans le langage de l'opérette légère. Le résultat fut ce qu'il devait être : solennel et décevant. Mais bientôt un très authentique poète, l'Allemand Hoffmann de Fallersleben, conquis par la musique de Haydn, y adapta des paroles à la fois chantantes et pieuses.

Cependant, à l'avènement de l'empereur Ferdinand, il fallut, sur l'ordre de Metternich, refondre le texte. Et François-Joseph lui-même, en 1854, fit adopter de nouvelles strophes qui devaient s'écrouler avec l'aigle bicéphale. Tant il est vrai que, si les livres ont leurs destins, les chansons ont leurs avatars...

Ah! que l'Empire est beau sous la République!...

Quand l'Autriche vaincue proclama la République, elle supprima, d'un trait de plume, et la musique de Haydn et le texte qui avait trouvé grâce devant François-Joseph. L'on adopta — car il faut que le peuple chante — une composition de Wilhelm Kienzl, un des jeunes musiciens les plus en vue de l'Autriche d'aujourd'hui.

Mais cette mélodie officielle ne rencontra pas l'audience des masses. Or c'est dans les masses profondes que grondent les accents de l'hymne national. Les étudiants et les grisettes de Vienne continuaient de chanter sur la musique de Haydn. Mais ils chantaient d'autres paroles. Et ils avaient été reprendre à Hoffmann de Fallersleben ce poème fameux — le *Deutschland über Alles!* — qui est comme le cri d'orgueil exaspéré du pangermanisme.

Ce fut une vraie cacophonie. Les républicains essayaient d'acclimater Kienzl; les partisans de l'*Anschluss* adoptaient le Fallersleben seconde manière; tandis que les monarchistes de stricte observance ressuscitaient, mais toujours sur la musique de Haydn, le texte impérial. Pour ajouter au désarroi de cette Babel musicale, il fallut que le gouvernement autrichien, en 1930,

décrotât que Haydn fût chanté désormais avec de nouvelles paroles : celles de Kernstock !

C'est cette dernière solution qui, officiellement du moins, a prévalu. L'*Adagio cantabile* de Haydn est redevenu, après cent trente-cinq ans, l'hymne national de la République autrichienne. Et cela apporte de l'eau au moulin des traditionalistes, de ceux qui croient que l'âme populaire n'est pas un vain mot et qu'il existe, entre tel air de musique et la conscience nationale, de ces affinités mystérieuses et tenaces qui résistent à tous les coups de force.

La « mensur »

Le chien de l'Écriture retourne à son vomissement. Les Allemands n'ont garde d'oublier leurs instincts de meurtre et de proie.

Qui nous avait dit que Hitler supprimait, dans les universités allemandes, la coutume barbare du duel ? Un discours du Führer, prononcé devant des milliers d'étudiants, remet les choses au point et la « mensur » à l'honneur.

On appelle « mensur » le terrain marqué pour les deux champions qui vont s'affronter, rapière haute. Dans l'Université national-socialiste on reverra donc ces bretteurs balafrés qui comptent leurs duels au nombre de leurs estafilades. Gretchen, qui fait du sport et cultive les trois K, élira dans son cœur héroïque et brutal le Siegfried des temps nouveaux qui « règle » sur le pré le plus grand nombre d'adversaires.

Et dire que, pour des romantiques impénitents, l'Allemagne n'a pas cessé d'être l'idyllique patrie de *Vieil-Heidelberg* et de la *Löreléi* !...

Fasse le Ciel que nous ne revoyions plus jamais, à la tête des régiments d'invasion, ces officiers prussiens au visage couturé, champions de la « mensur », de la loi du sang, de la tuerie fraîche et joyeuse !

Reportage parlé

Le directeur des émissions françaises de l'I. N. R., M. Théo Fleischmann, s'était acquis, lors du reportage parlé des funérailles du roi Albert, une renommée mondiale. On avait loué — et comme on avait eu raison ! — le tact, l'émotion, la discrétion parfaite de ce compte rendu improvisé devant le microphone et qui portait, sur la voix des ondes, la tristesse d'un assistant remué jusqu'aux fibres secrètes.

Mais ce sont là de ces minutes infiniment pathétiques que l'on ne recrée pas sur commande. On l'entendit bien lors des funérailles de la reine Astrid. L'I. N. R., pour avoir voulu trop bien faire, pour avoir réglé minutieusement les moindres détails de la retransmission, tua l'émotion au bénéfice de l'exactitude. On attendait un cri : ce fut une énumération.

Et voici que, pour enterrer George V, Théo Fleischmann a transporté son micro du côté de Westminster. Peine perdue ! Il manque à ce reportage, que j'entends d'une oreille à peine intéressée au moment où j'écris ces notes, il y manque l'étonnement, cette sorte de stupeur épique qui nous étreignait le cœur au matin des funérailles d'Albert le Grand. Si les hautes pensées viennent du cœur, les mots pathétiques naissent spontanément.

On nous a lu, ce matin, un « papier » fort correct. On nous l'a lu d'une voix qui s'efforçait d'être solennelle. Mais ce n'est pas ainsi, M. Théo Fleischmann, que le débardeur londonien, en son *cockney*, racontera, le soir, devant une pinte de *gin*, l'enterrement fastueux du bon roi.

Et vive le globalisme !

C'est une mode nouvelle. Elle sévit sur les bancs de la maternelle. Et elle consiste à faire de nos loupiots des cobayes, tout simplement.

Sous prétexte qu'un brave médecin de Bruxelles a créé une méthode d'éducation à l'usage des anormaux, des pédagogues s'avisent de remplacer l'apprentissage des lettres et des sons par la lecture idéo-visuelle ou globale. Mon garnement de neveu, qui a la mémoire très vive, rentre de la classe, tout chaud de savoir lire « boulanger ». Il déchiffrera bientôt, par la même méthode, tout un paragraphe. Mais que son petit doigt, en suivant les signes — qui sont plutôt des dessins — saute une ligne : l'enfant ne s'en apercevra même pas !

Nous vivons à Babel. Les gens normaux sont priés de se mettre à l'alignement : c'est-à-dire à l'école des crétins. Parce qu'on a lu Bergson, dans des manuels de vulgarisation, on prend feu et flamme pour l'intuition, pour l'élan vital... Arrière les méthodes surannées des instituteurs qui se contentaient de vous apprendre l'orthographe et les quatre opérations ! Il s'agit bien d'analyse ou de calcul mental ! Mais nos enfants sauront qu'il faut se jeter dans la vie, éperdument. Ils sauront interviewer le peuple qui travaille, le peuple des chantiers et des usines, les laboureurs sur le sillon, les pêcheurs au bord de la mer. On leur apprendra — et nos globalistes s'en chargent — à écouter les voix de la tempête, les conseils de la nature. Pour ces petits, le mystère de la vie ne doit plus avoir de secrets. C'est ainsi que des maîtres zélés font des leçons de choses (restons poli !) sur le sujet de la reproduction chez les animaux. La classe devient un clapier.

En attendant, on nous prépare des générations de cancre. Ils sauront que la lapine a tant de jeunes par portée ; mais ils ignoreront la règle des participes.

Aux fous !

Valorisation d'un dernier soupir

Hauptmann, le ravisseur du petit Lindbergh, sera-t-il exécuté ? L'Amérique est divisée en deux camps également fanatiques. Les uns croient dur comme fer à la culpabilité d'Hauptmann. Les autres, à son innocence. C'est une tempête d'incertitudes. Il faut bien l'avouer : jamais affaire ne s'est présentée aussi inextricable. Plus on lit les papiers venus de l'autre monde, moins on y voit goutte. C'est un véritable feuilleton romantique : ranson, rendez-vous, chantage, découverte du cadavre puéril, expertises... On dit que l'Amérique est la terre du progrès, de l'avenir. Béni soit le Ciel qui nous a laissé encore dans notre ingénuité, nous qui vivons dans un pays où la majorité des petits gars et des petites garçettes peuvent s'en aller à l'école avec leur tartine et leur arithmétique dans leurs cartables.

On a fait une répétition avant la pièce. La chaise électrique était-elle en bon état ? Ses sinistres ressorts ne s'étaient-ils pas rouillés depuis la dernière électrocution ? On les a fait jouer devant un parterre d'invités et de couturières. La chaise — la chaise percée sur l'éternité — fonctionne bien. Qui y a-t-on assis ? Un lapin ? Une souris blanche ? Un chien ? Quelque frère inférieur et innocent ? Moi, je le dis sans réticence : j'y aurais fourré le directeur ! Le directeur de la prison ! Et pourquoi ?

Depuis quelques jours, ruissellent dans nos journaux des indiscretions dues à ce directeur. Quand Hauptmann s'assiera dans la chaise électrique et scientifique, ses gémissements seront enregistrés. On en tirera des disques. Quelle barbarie ! Et à qui est due cette mise en disques d'un dernier soupir, d'une angoisse sur l'éternité ? Au directeur. Et pour qui ? Pour une firme ! On escompte tirer de ces sueurs, de cette boue et de ces larmes, de l'or. N'est-ce pas féroce et immonde ?

La statue parisienne d'Albert 1^{er}

Le roi Albert aura sa statue à Paris. Le jury a choisi la maquette. C'est le sculpteur Martial qui en pétrit la glaise et MM. Gautruche et Cumelot architectes, qui en ont établi le piédestal.

Nous pouvons imaginer déjà la silhouette monumentale par les photographies publiées dans les journaux, quoique on ne puisse juger de l'effet définitif avant l'érection dans le cadre. Et c'est ce qu'oublient trop souvent ceux qui commandent ces hommages lapidaires : la collaboration avec ce qui existe déjà. De là, le désaccord, à Paris et ailleurs, de tant de monuments parfaits quand on les isole, et qui semblent des farces quand on les contemple dans le paysage municipal.

Exemple : cette ridicule statue de « Paris », fille disgraciée de la vieille de Bartholomé, qui a déshonoré quelques années les perspectives royales des Tuileries. Elle n'était pas à l'échelle. Aurait-il fallu jeter bas, pour l'y mettre, ce que les communards et les pétroleurs ont laissé du palais de Philibert Delorme? On a rélégué cette « France » disproportionnée, armée d'une queue de billard, dans le bois de Vincennes. La verdure sauve tout. Les têtes de veau paraissent plaisantes avec des bouquets de persil.

Le monument du roi Albert est dans la grande tradition classique : c'est une statue équestre. Le roi est représenté à cheval, comme Louis XIV sur la place des Victoires ou sur la place du Peyrou, à Montpellier, ou... Car, cette cavalerie de marbre est innombrable! Elle déconcertera nos arrière-neveux, qui ne connaîtront le cheval que par le saucisson et le bifteck.

Ces montures soulèvent toujours, quels que soient les scrupules du sculpteur, les critiques des spécialistes, des vétérinaires. Ainsi, quand Frémiet érigea, à Paris, son monument à Jeanne d'Arc, un colonel lui chercha noise. Il écrivit de piaffants articles pour démontrer que la monture n'était pas un cheval entier, mais hongre.

Récemment les Grecs s'avisèrent d'offrir une statue, équestre bien entendu, au roi Fouad, le vainqueur de l'Egypte. Le sculpteur consciencieux courut tous les haras. Quand il offrit la maquette de sa haridelle au petit-fils du héros, le roi de l'Egypte, celui-ci lui dit sèchement :

— Qu'est-ce que c'est que cette rossinante? Jamais mon père n'a chevauché de bêtes si fourbues!

L'artiste a été obligé de jeter à la fonte son cheval. Et il a recommencé sa documentation avec les palefreniers de Sa Majesté.

Au hasard des routes

On cherche encore le nom du petit enfant jeté, roué de coups, exténué de misère, dans une poubelle, sur une route incertaine. Les gendarmes de toutes les brigades françaises sont alertés. Le Dr Paul, spécialiste de cette cuisine macabre, a déclaré : « La victime, âgée de sept à huit ans, avait la plante des pieds doublée d'une peau morte tellement épaisse qu'elle n'a dû jamais porter de souliers. Les dents étaient bonnes. L'enfant ne demandait qu'à vivre. Mais des soudures à la clavicule montrent qu'on l'avait maintes fois roué de coups et même blessé. »

C'est une émulation de parquet à parquet, de commissariat à commissariat. Le téléphone crépite. On s'inquiète des gosses disparus. Les maîtres d'école sont alertés : « Vous manque-t-il un élève? » Non! La classe est intacte. Alors on court après les roulottes. Il y a la roulotte Liévy — quelques-uns disent Lévy. Mais les roulottiers ne déclarent pas toujours leur postérité à l'état civil. Le hasardeux lardon est né entre deux bornes kilométriques. Il n'y a là ni municipalité, ni clocher.

On ne sait d'où viennent ces roulottes, ni où elles vont... Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, nommer leur reine ou leur roi?... En Bohême? A Tolède? La horde chemine, avec une poussière d'enfants qui s'accroît ou disparaît sans que jamais les habitants des villes traversées s'en émeuvent.

De quoi vivent ces charpardeurs habiles à tresser l'osier, à lire l'avenir dans les mains, à vider le tiroir-caisse, à étouffer la volaille, à chiper les chiens, les lapins, à incendier les gerbiers, à semer dans les sources les maladies perdues depuis le Moyen âge? Ce sont les Caraques, ce sont les Bohémiens, les inconsistants, ceux qui passent à travers les mailles de plus en plus serrées du fisc et de la légalité... en un temps où la moitié du pays est appointée pour surveiller l'autre; où il y a des vérificateurs de tout : « Combien gagnez-vous? Combien dépensez-vous? Combien avez-vous de portes et de fenêtres, de lapins, de chèvres, d'ânesses? Possédez-vous un billard français ou japonais, une T. S. F., un briquet, un pistolet de la Révolution française, de 1870, de la Grande Guerre, ou un arc apporté par le cousin explorateur de Madagascar? »

Le bohémien Levy avec douze ou treize « Bout-de-Zan », qui n'ont jamais été inscrits sur le papier timbré, prélèvent, eux, l'impôt sur tous les vergers qu'ils traversent, les vergers et les poulaillers, ne remplissent aucune obligation militaire, sont affranchis des vaccins et autres piqûres légales, répandent avec générosité sur les campagnes la typhoïde, chapardent, rebondissent comme des balles de football de commune en commune. Au demeurant, toujours magnifiques dans leur crasse et royaux dans leur beauté orientale et énigmatique.

Le masque

Deux médecins de Boston viennent de découvrir un gaz...

— Un gaz asphyxiant! Le diable les emporte! Il y a bien assez de saligauderies pour éprouver le pauvre monde.

— Non! un gaz qui n'asphyxie personne. Au contraire, il ranime les ivrognes. Il leur rend leur équilibre physique et moral... Ils titubaient, battaient la campagne, lâchaient des renards. Une fois gazés, ils retrouvent leur assiette. Ils peuvent retourner chez le bistrot sans zig zag.

— Ah! la belle découverte. Et comment administre-t-on ce gaz bienfaisant? L'insinue-t-on dans des bouteilles cerclées de métal, comme de l'eau de Seltz? On pourrait à la fois mélanger le remède et le poison.

— Les deux inventeurs n'en sont pas encore là. Pour appliquer leur remède il faut un masque.

— Un masque à gaz?

— Vous l'avez dit, vous êtes plein de perspicacité. Mais ce masque sert, non pas à éviter, mais à mieux respirer, la brise salutaire. Elle est faite, cette brise, de 90% d'oxygène et de 10% d'oxyde de carbone. Ce mélange facilite, paraît-il, l'assimilation de l'alcool. On l'a déjà employé avec succès dans les hôpitaux de Boston. Il a fait merveille dans les cas d'éthylisme bien caractérisés.

— Cela prouve que ces gens de Boston aiment assez le biberon. Et quand on est bu, combien de temps faut-il demeurer sous le masque pour retrouver le goût du vin?

— Une heure au moins!

— Et ces masques, où les trouve-t-on? Y en a-t-il dans les cafés, dans les bars, au poste de police?

— Chez les pharmaciens, sans doute!

— Pauvres rouleurs de pilules! On va leur faire des farces. L'ivrogne tire la sonnette de nuit et bégaye au potard en pyjama à la fenêtre :

— T'en fais pas! C'est pour un masque. Je vais à un bal masqué!

L'agonie de l'Art

I

Il y a trois degrés de cataclysmes historiques (correspondant à trois couches superposées du devenir humain tel que nous le révèle l'histoire); la meilleure façon de les définir est d'examiner les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la vie artistique de l'humanité. Les unes — guerres, révolutions, conquêtes, changements de frontières et de régime — peuvent s'exprimer dans l'art en lui fournissant un thème et des matériaux bruts pour le traiter, mais ne peuvent affecter sa destinée essentielle autrement que d'une manière sommaire et brutale : il leur est donné de le détruire et non de le transformer. D'autres ont plus de profondeur; les contemporains ne s'en rendent guère compte et les historiens ont quelque peine à en deviner le cheminement; dans l'art ils suscitent les passages d'un style à l'autre, les changements de goût et de manière, le renouveau ou la rupture d'une tradition, et déterminent la forme concrète des œuvres à une époque donnée. Mais c'est seulement à une profondeur plus grande encore, à la dernière limite où puisse parvenir l'intuition de l'historien, qu'une catastrophe historique est possible qui coïncide avec la catastrophe de l'art, une tragédie non seulement réfléchie ou exprimée dans l'art, mais qui soit sa propre tragédie, un désaccord qui puisse pénétrer dans le secret même de l'acte créateur et l'attaquer dans ses racines, en dissociant le sens et les formes, l'âme et le corps de l'œuvre d'art, en opposant la personnalité au talent, le destin de l'homme à la mission de l'artiste.

Ce désaccord de plus en plus profond, l'aspiration de rétablir l'unité perdue, les obstacles toujours plus nombreux qui s'y opposent, les victoires éphémères, les désastres soudains, une lutte intérieure sans répit, — telle est l'histoire véritable des lettres et des arts depuis la fin du XVIII^e siècle dans la plupart des pays européens. Cette histoire n'est pas encore écrite, et on ne pourrait l'écrire qu'aujourd'hui, quand les forces qui y agissent sont mises à nu et qu'apparaît son ossature longtemps cachée. Il est tout naturel de la faire commencer à l'époque romantique qui signifie pour l'ensemble de la culture européenne une transformation plus profonde encore que celle qui avait eu lieu (même si l'on tient compte de ses effets violents dans les pays germaniques) à l'époque de la Renaissance. Ce n'est pas sans fondement que l'on a étendu la notion du romantisme à tous les arts et à tous les pays; pour arriver à la définir d'une façon moins étroite et fragmentaire qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, il aurait fallu partir précisément de cette universalité et prendre en considération non pas tel aspect particulier de l'art romantique en l'opposant à ce qui le suit ou le précède, mais la totalité des nouvelles conditions dans lesquelles cet art fut créé et qui témoignent d'un ébranlement essentiel des bases mêmes de la création artistique. Le romantisme n'est pas un style que l'on puisse opposer à un autre style, comme le classique au baroque ou le gothique au roman; on ne peut que l'opposer simultanément à tous les styles. Ce que l'on regarde d'ordinaire comme la lutte du romantisme avec le classicisme n'est que le conflit de l'esthétique romantique, des idées romantiques avec l'esthétique et les idées du XVIII^e siècle; quant au poète romantique lui-même, il est aussi loin de Shakespeare que de Racine, et le peintre romantique peut se rapprocher à volonté de Rubens ou de Raphaël, précisément parce qu'il s'en trouve, de par sa nature, à distance égale. Le romantisme n'a jamais empêché un artiste de chérir l'antiquité ou l'Italie classiques non pas moins, mais plus qu'on

ne les a aimées avant lui; seulement, il lui permet de porter tout aussi librement son amour à l'art médiéval, au drame élisabéthain, au gothique, au baroque, à l'Inde, à l'Égypte ou à la Chine. Mais si le romantique est libre de choisir dans le passé n'importe quel style avec lequel il se sent des affinités personnelles, c'est qu'il n'a pas de style qui lui appartienne en propre, qui lui soit consubstantiel tout en étant le style de son époque, et c'est cela qui le sépare d'emblée d'un Rubens ou d'un Raphaël, de Racine ou de Shakespeare. Le romantisme est une solitude, orgueilleuse ou résignée. Le romantisme est la fin du style.

Un style ne s'invente pas, ni ne se reproduit; on ne peut le fabriquer, le commander, l'imposer par la force ou par la ruse, le choisir comme un système tout fait, adaptable à n'importe quelle ambiance historique; en cherchant à l'imiter on n'aboutit qu'à le falsifier, à lui substituer une stylisation factice. Les styles pouvaient mûrir, vieillir, se modifier, alterner dans le temps, mais pendant de longs siècles, derrière l'œuvre individuelle de l'architecte, du peintre, du sculpteur — et aussi du poète, du musicien — il y avait un style, comme une âme commune, se manifestant dans tout acte créateur, comme la prédestination collective de toute l'activité personnelle d'un artiste. Le style est une prédestination qui se réalise, non par une contrainte venue du dehors, mais librement, de l'intérieur, à travers le libre arbitre humain, sans exercer aucune pression sur la conscience autonome de l'artiste, ni empêcher la croissance spontanée de l'œuvre d'art. Le style est un principe universel qui n'enfreint en rien le jeu du particulier et du personnel. Il n'est pas la création individuelle d'un génie, ni le résultat final d'un grand nombre d'efforts convergents; il n'est que la manifestation extérieure d'une communauté profonde, d'une fraternité constante des âmes; ses racines sont dans l'inconscient; on ne saurait y suppléer par le raisonnement, par le désir, par une description méticuleuse des formes et des méthodes, de la grammaire et du lexique d'un style donné. Quand la communauté se dénoue, le style s'éteint, et rien ne peut le ranimer. On se souvient de lui, sans pouvoir le faire renaître; il est ou il n'est pas; tant pis pour les artistes et les époques qui, ne l'ayant point et ne pouvant s'en passer, cherchent à l'atteindre par de vains artifices.

* * *

Cette disparition du style a eu des conséquences innombrables que l'on pourrait décrire comme autant de signes distinctifs de l'art romantique, ou plus exactement de l'art tel qu'il se présente à nous depuis le début du romantisme. La première, et celle qui importe le plus, fut la conscience même de la perte que l'on venait de faire et de la valeur de ce qui était perdu, c'est-à-dire précisément du style, de l'homogénéité de la culture, des fondements irrationnels de l'art, de ses racines religieuses et nationales. En même temps était né, et n'a fait que s'accroître depuis, le sentiment de la nudité, de l'abandon, de la solitude désolée de l'âme créatrice. A mesure que s'amoncelaient et s'entre-croisaient ces conséquences, le romantisme lui-même s'approfondissait, se transformait, mais ne disparaissait point, comme il ne peut disparaître aujourd'hui encore, parce que n'ont pas disparu les conditions qui avaient déterminé son avènement. Ces conditions, nulle idéologie antiromantique ne peut les annuler, et c'est pourquoi tous les mouvements hostiles au romantisme qui se sont déclarés jusqu'à nos jours lui restèrent attachés par quelque lien intime, avec la seule exception de ceux qui furent en même temps hostiles à l'art. Certes, le cataclysme n'a pas été instantané; le style n'est pas venu à manquer d'un seul coup à tous les arts. Dans l'architecture et les arts du décor, sa carence s'est manifestée le plus tôt et de la manière la plus

décisive; par contre, la musique en fut touchée la dernière, quoique d'inquiétants symptômes s'y soient montrés d'assez bonne heure. La peinture de la plupart des pays européens est depuis quelque cent ans dépourvue d'unité stylistique; toutefois, en France, la grande tradition du style « pictural » (ou baroque), qui s'est développée en Europe depuis le milieu du XVI^e siècle, a pu être maintenue dans ce domaine, ainsi que dans celui de la cultures qui, de Rude à Carpeaux et à Rodin, s'était mise à l'école des peintres. Dans la poésie, et les lettres en général, les nouvelles conditions de la création artistique ont produit leurs conséquences à peu près en même temps que dans l'architecture, mais on ne les y distingue pas aussi facilement, car l'écrivain possède, dans une mesure beaucoup plus grande que le peintre, l'architecte ou le musicien, la faculté de mentir, de tromper les autres et soi-même. Le langage des arts ne sert ou du moins ne peut servir en principe qu'à leur fin directe, c'est-à-dire à l'incarnation d'un contenu spirituel, tandis qu'il est loisible à l'écrivain de faire servir la parole à la simple communication de pensées, de désirs, d'intentions, de sentiments, c'est-à-dire à des fins en elles-mêmes étrangères à l'art. Le manque de style augmente la difficulté de l'incarnation, mais ne concerne en rien la fonction pratique, communicative du langage. L'écrivain peut tout simplement exposer à son lecteur la matière du drame ou du roman qu'il n'a pas eu la force de créer; il lui est facile, volontairement ou non, de confondre création et communication. Mais l'architecte, en son langage de pierre, ne peut qu'incarner, et non pas communiquer, toute nue, l'idée de l'édifice qu'il construit; le musicien ne peut pas raconter, sous forme de sonate, les intentions qu'il pouvait avoir en l'écrivant. Il est vrai que des substitutions de ce genre ont été tentées, elles aussi, par certains artistes contemporains, mais avec peu de succès, heureusement, car leur essence inartistique est beaucoup plus apparente que dans les cas analogues si fréquents dans le domaine des lettres.

Au demeurant, même si l'on fait abstraction de cette particularité de l'art de la parole, on reconnaîtra que la carence du style a dû s'y manifester autrement que par exemple dans l'architecture. L'architecture, en perdant le style, compromet irrémédiablement son unité formelle; la poésie peut continuer à exister en se contentant chaque fois d'une unité reconstruite à nouveau, de toutes pièces, valable pour un seul poème; ce qui néanmoins, quoique plus lentement, la tue, c'est l'évanouissement des fondements irrationnels de la création, que le style soutenait, dont il était en quelque sorte la garantie. L'architecture, en tant qu'art vivant, a cessé d'exister au début du siècle dernier; la poésie continuait à vivre aux dépens du poète qui se consumait pour en nourrir le feu; la musique resplendissait, on créait des statues et des tableaux, mais l'acte créateur devenait toujours plus douloureux, et les forces de dissolution, libérées par la mort du style, allaient toujours plus avant dans leur œuvre destructrice. Plus nous nous approchons de notre temps, et plus uniformément se fait sentir leur action dans le domaine entier de l'art, menaçant de détruire partout l'unité individuelle des œuvres. N'oublions pas que le style n'est pas seulement une catégorie formelle et qu'il régit aussi bien le contenu spirituel de l'œuvre d'art; plus exactement, c'est lui qui assure le mieux la fusion intime de la forme et du contenu, leur indissolubilité foncière. Quand il vient à manquer, la forme se vide, tend à devenir une formule, un schéma, et le contenu lui-même se dessèche et peut s'exprimer désormais sous n'importe quel revêtement formel. Cette maladie de l'art n'est pas une affection venue du dehors, n'est pas l'affaire de règles et de recettes; elle est avant tout une maladie de l'âme créatrice elle-même. Qui dira que les dons sont devenus plus rares? Mais ceux qui en sont pourvus, comme il leur est devenu difficile de faire honneur à leurs dons, de s'exprimer sans faiblesse

et sans mensonge, de trouver la vraie voie et d'y persévérer! Avec une angoisse, un désespoir qui depuis un siècle n'ont cessé de s'accroître, ils poursuivent l'impossible, convoitent l'extrême, dressent les uns contre les autres les contraires que leur mission était de concilier, se jettent d'un enfer dans un nouvel enfer et s'enfoncent chaque fois plus profondément dans la nuit sans retour d'un art désincarné et qui lentement se désagrège.

Le romantisme, qui est la mort du style, est aussi la conscience de sa nécessité vitale. La volonté créatrice y est continuellement paralysée par la compréhension en quelque sorte abstraite de l'art et de ses besoins inéluctables. C'est par là que le romantisme est le véritable « mal du siècle », le mal d'un siècle qui, malgré tout ce qu'on en a pu dire, n'est pas encore entièrement entré dans le passé. Ce mal, ce ne sont pas les petites, mais les grandes âmes qui en ont souffert, non pas les sages médiocrités, mais les génies. Quel poète digne de ce nom en a été exempt après Goethe, après Pouchkine? Quel artiste ne l'a pas combattu, n'a pas sacrifié une partie de soi-même pour rétablir l'unité par lui compromise? Tous les poètes du siècle dernier et du nôtre sont des poètes romantiques, héritiers légitimes de Hölderlin et de Kleist, de Coleridge et de Keats, de Boratynsky et de Tioutcheff, de Leopardi et de Baudelaire. Toutes les fois qu'on avait voulu lutter contre le romantisme, c'était au nom d'un art et d'une doctrine eux-mêmes romantiques. Flaubert ou Leconte de Lisle sont tout aussi romantiques que Chateaubriand ou Lamartine et on ne peut opposer les uns aux autres que comme deux aspects ou deux phases du même mouvement. Tolstoï lui-même, dans sa curieuse doctrine de l'art, n'a fait que pousser à l'extrême (en la simplifiant quelque peu) la révolte romantique de l'homme contre l'artiste. Ingres et Delacroix, Hans von Marées, Wroubel et Cézanne, Wagner et Verdi, Moussorgsky et César Franck étaient tous au même degré des romantiques. Tous les grands poètes, tous les grands artistes, pour divers qu'ils puissent être, le sont aujourd'hui encore. La fin du romantisme, sans la création d'un style nouveau, sans le retour de l'artiste dans sa patrie spirituelle, aurait signifié seulement la fin de l'art. Que gagne-t-on en méprisant un mal que l'on ne peut guérir et en condamnant le passé au nom d'un présent qui en porte si profondément l'empreinte? Ce siècle si désolé, si lourd, dépourvu de jeunesse, de foi et d'espérance, déchiré par les souvenirs et les pressentiments, frappé du fléau de solitude, qui empêche l'homme créateur d'entendre la réponse des autres hommes; ce siècle fut aussi celui des grands musiciens, des grands peintres, des grands poètes, de la floraison paradoxale d'une musique, d'une peinture, d'une poésie séparées du reste de l'univers, ne connaissant rien qu'elles-mêmes, perdues dans leur splendeur unique et isolée. Ce siècle avait tout, sauf l'unité qui aurait dû en être l'âme; et tant que nous ne l'avons pas non plus, tant que nous en conservons le secret désir, nous resterons nous aussi, que nous le voulions ou non, en plein XX^e siècle, des hommes du XIX^e.

II

Il y a cent ans, un jeune écrivain russe, le futur auteur des *Ames mortes*, Nicolas Gogol, publiait dans son recueil *Arabesques* un bref essai peu remarqué par les contemporains et rapidement oublié par la postérité : *Sur l'architecture du temps présent*. Ces quelques pages méritent cependant d'être mieux connues, car elles contiennent une vue étrangement prophétique de ce que devint l'architecture au cours du siècle dernier. En les parcourant, nous voyons à la fois ce qu'elle allait devenir et ce qu'elle ne pouvait plus être. Gogol n'aperçoit point la tragédie que la destinée qu'il considère implique; mais son espérance

naïve, sa foi en l'avenir nous font pressentir d'autant plus intensément la déchéance désormais inévitable.

L'essai commence par un éloge du soi-disant renouveau gothique que Gogol souhaite de voir réussir plus complètement; il se poursuit par la critique sévère des formes architecturales du XVII^e, du XVIII^e siècle et du Premier Empire. L'architecture classicisante de Saint-Petersbourg, à laquelle on doit les derniers chefs-d'œuvre de l'art de bâtir européen, ceux de Zakharov et de Rossi, semble à Gogol monotone et plate. « Quand donc — s'écrie-t-il — en finira-t-on avec cette manière scolastique d'imposer à tout ce qu'on construit un goût commun et une commune mesure? Une ville doit comprendre une grande diversité de masses, si nous voulons qu'elle donne de la joie aux yeux. Puissent s'y marier les goûts les plus contraires! Que dans une seule et même rue s'y élèvent un sombre édifice gothique, un bâtiment décoré dans le goût le plus riche de l'Orient, une colossale construction égyptienne, une demeure grecque aux harmonieuses proportions! Que l'on y voie côte à côte la coupole lactée légèrement concave, la haute flèche religieuse, la mitre orientale, le toit plat d'Italie, le toit de Flandre escarpé et chargé d'ornements, la pyramide tétraédrique, la colonne ronde, l'obélisque anguleux! »

Gogol oppose ainsi à l'architecture néo-classique du début du siècle non pas quelque style différent et inédit, mais la possibilité de réunir dans la ville future tous les styles déjà connus dans toute leur diversité inconciliable. Il propose même « d'avoir une rue qui serait comme la chronique architecturale du monde. Cette rue présenterait en quelque sorte l'histoire universelle du goût et celui qui regimberait à ouvrir de gros volumes n'aurait qu'à s'y promener pour connaître tout ». Il est vrai qu'il lui arrive de se demander « s'il n'est pas possible (ne serait-ce que pour plus d'originalité) de créer une architecture nouvelle et particulière, différente de toutes les autres ». Il indique même certaines possibilités auxquelles on a pensé depuis en Europe. Les « ornements filigranés en fonte qui envelopperont une belle tour ronde et s'élanceront avec elle dans le ciel » annoncent certaines rêveries du milieu du siècle et même un peu les idées de M. Eiffel. Mais cette « architecture suspendue », comme l'appelle Gogol, il n'était pas trop convaincu, semble-t-il, de sa possibilité. C'est l'éclectisme stylistique qu'il prévoit et qu'il appelle avec toute la jeune ferveur dont il est capable et qui aujourd'hui ne peut que nous étonner.

La prédiction de Gogol s'est réalisée. « Toute architecture est belle quand toutes ses lois sont observées », — cette phrase de son essai peut servir d'épigraphe à l'histoire architecturale du XIX^e siècle. Son désir que chaque architecte « ait une connaissance approfondie de tous les styles architecturaux » est devenu loi et rend à notre oreille un son quelque peu ironique. Du gothique de Viollet-le-Duc au rococo du Second Empire, de la néorenaissance en faveur dans l'Allemagne bismarckienne aux stylisations classiques répandues à la veille de la guerre dans les pays scandinaves et en Russie, l'architecture du siècle dernier et du début du nôtre devint ce que Gogol avait imaginé et ce qu'il avait décrit avec un tel enthousiasme. Quand il nous parle de la rue dans laquelle il suffit de se promener « pour connaître tout », nous songeons aux cimetières de Gênes ou de Milan, au système anglais de multiplier les monuments de Londres en les reproduisant avec une fidélité parfaite dans les villes de province, aux capitales industrielles des Etats-Unis pleines de copies architecturales et dont les noms mêmes reproduisent parfois ceux des capitales artistiques du vieux monde. Nous les avons vécues, ces transformations, ou plutôt ces travestis de l'architecture en style égyptien, grec, byzantin, arabe, gothique « afin que la rue s'achève par une porte monumentale, symbole du goût nouveau ».

Nous savons ce que c'est que ce goût nouveau et ce qu'était au point de vue de l'art et du style l'architecture rétrospective du XIX^e siècle. Nous savons que toute l'Europe devint en peu de temps semblable à cette « Alhambra » parisienne, décrite dans *l'Education sentimentale*, avec ses deux galeries mauresques, son cloître gothique, sa toiture chinoise et ses lanternes vénitiennes. Le XIX^e siècle fut essentiellement un siècle sans style et par là même un siècle de stylisation, de tentatives désespérées de créer un style. Sans style, pas d'architecture; impossible de l'inventer, de l'improviser; et le manque d'architecture n'a pu avoir que les conséquences les plus néfastes pour tous les arts du décor et en fin de compte pour tous les arts.

* * *

Certes, pendant les longues années qui se sont écoulées ainsi, les « arts mineurs » ont pu quand même produire certains objets ayant quelque valeur artistique : les traditions ne meurent pas d'apoplexie, des instincts artistiques particuliers peuvent survivre à d'autres instincts. Mais ce qui manque néanmoins, c'est l'ensemble qui donnait un sens aux parties, et le « goût nouveau » qu'on a essayé à plusieurs reprises de créer n'a rien pour se défendre contre le mauvais goût envahissant. Il est vrai que ce mauvais goût même, une fois relégué dans le passé, peut nous paraître plein de charme. L'innocente laideur nous touche dans les choses d'antan; nous admirons volontiers les meubles de style Empire, adapté sous la monarchie de juillet à des goûts plus bourgeois; l'intérieur cossu et mal aéré que chérissait M. Prudhomme plaît à certains, et même parfois leur fait envie. Nous goûtons l'aimable et grossière rocaïlle de la porcelaine et du verre des années quarante. Nous trouvons de l'agrément dans les dorures et les festons du Second Empire. Même l'âge d'or de la troisième République avec ses déliquescentes fin de siècle nous amuse et parfois nous attendrit. Mais ce que nous unifions ainsi dans notre souvenir comme le « style » des années quatre-vingt-dix ou soixante ne possède à aucun degré l'unité réelle des grandes époques du passé. Les lambrequins et les pots de Chine chers à nos grands-pères figurent bien dans les tableaux des plus grands peintres de l'époque, mais tout ce bric-à-brac n'a rien à faire avec l'essence esthétique de leur peinture. On n'a pas le droit d'appeler style l'ensemble des traits qui nous font l'impression de caractériser « l'époque 1900 » ou celle de l'Exposition des Arts décoratifs de 1925, car ces traits ne sont pas reliés de l'intérieur par un élan total qui les ordonne et les justifie. Une époque qui, pendant qu'elle était vivante, n'avait pas formé un style — inconscient, bien entendu, mais nécessaire et organique — n'en acquiert pas un automatiquement après sa mort. L'Opéra de Garnier, le Musée de Dresde de Semper, malgré toute leur somptuosité et la science de leurs architectes, resteront à jamais ce qu'ils sont : des édifices sans architecture, comme certaines constructions du bas-Empire. En dehors d'une unité stylistique réelle, l'architecture n'existe que comme un agrégat rationnel, à fins utiles, de formes toutes faites et arbitraires.

Un meuble, un vêtement, une tasse, un tissu ne possèdent pas l'autonomie esthétique d'un tableau ou d'une statue; ils ne font que refléter la lumière que leur distribue la culture artistique de leur époque; ils ne peuvent accéder à la dignité de l'art là où manque la discipline sévère du métier et la dictée profonde du style. Mais, d'autre part, là où ces conditions viennent à manquer, toute activité artistique devient excessivement difficile, non seulement celle du menuisier ou du joaillier, mais encore celle du peintre et du sculpteur. Aux époques d'unité stylistique, chaque artiste a la conscience d'être avant

tout un artisan; son métier comme tout autre se nourrit de style, naît du style, rejoint le style dans chaque acte de création. Les changements du style dans tous les domaines de l'art sont gouvernés par l'architecture, même quand ils n'en dépendent pas directement. Ces époques connaissent une communauté d'efforts qui n'a pourtant rien d'une contrainte imposée de l'extérieur, car elle provient d'une obéissance non à des commandements arbitraires, mais à une inspiration toute personnelle dans son aspect subjectif et qui, néanmoins, est partagée par tout le monde. Gothique est une qualification qui s'applique non seulement aux cathédrales, mais aussi à une certaine forme de chaussures; un seul coup d'œil permet de reconnaître si un simple chandelier d'étain appartient au règne de Louis XV ou de Louis XVI. Quand cette unité profonde du style englobant tous les métiers s'érode, les conditions mêmes d'existence et de production de toute chose changent. Le style seul défendait l'artiste contre les dangers avec lesquels il lui devint difficile de lutter au siècle dernier. C'est grâce au style que les petits maîtres hollandais, avec leur amour de l'anecdote et du détail secondaire, ne sont pas devenus semblables à un Knauss ou un Meissonier. C'est grâce au style que les peintres italiens surent décorer les églises et les coffres de mariage en subordonnant leur fantaisie personnelle à un sens architectural exquis et, certes, ne pouvant imaginer une époque comme la nôtre, où le concept même de la décoration est devenu quelque peu suspect et inspire une sorte de crainte aux artistes véritables. L'œuvre d'art, même faible, même dépourvue de toute signification individuelle, n'était pas dénuée jadis de sens général et avait sa place dans le décor familial de la vie. Un vieux tableau, même ennuyeux, vide, sentant le lieu commun, se justifie d'habitude en tant que pièce de décor et n'offense pas l'œil et l'esprit comme le font des milliers de tableaux dans nos Salons modernes. On peut dire aujourd'hui qu'une œuvre d'art ne mérite pas ce nom, si elle ne cherche que l'agrément, si elle ne veut que plaire, tout comme aucun écrivain qui compte ne répéterait de nos jours ce qu'avait dit Cervantès dans la préface aux *Nouvelles exemplaires*, à savoir qu'il écrit pour la même raison pour laquelle « on plante des allées, on construit des jets d'eau et on dispose ingénieusement les jardins ». Derrière la conscience et la maîtrise personnelle il n'y a plus aujourd'hui de courant stylistique qui supporte et justifie toute hardiesse et tout effort. Dès que l'intensité de la création personnelle faiblit, l'art se heurte au banal ou à l'arbitraire — deux extrêmes qui lui sont également hostiles. L'artiste est, en quelque sorte, contraint de recommencer à nouveau chaque fois qu'il se met au travail; il ne peut compter que sur un miracle qui se produirait chaque fois à nouveau pour lui seul, — gratuit, unique, incontrôlable.

Les conditions nécessaires de la création artistique ne sont plus que l'objet d'une vague nostalgie. Pendant un siècle entier, les architectes ont cherché l'architecture. Aujourd'hui, ils la cherchent encore, mais à l'architecture stylisée ils préfèrent délibérément l'architecture qui renonce au style et se contente de la construction rationnelle et « fonctionnelle », de la « machine à habiter » de Le Corbusier. La même évolution se produit plus lentement dans les arts du décor. On se méfie de plus en plus du truqué, des « meubles de style », des salons Régence et des salles à manger Louis XIII. La bonne qualité, la commodité, la résistance à l'usage sont préférées à la prétention artistique et à l'effet somptueux. Il est vrai que la bonne qualité est souvent confondue avec la cherté des matériaux employés. Il est vrai aussi que la simplicité que l'on exige de plus en plus n'est pas celle qui est un des traits dominants de l'art classique, c'est une simplicité qui ne cherche pas l'art et, pour cette seule raison, ne lui contredit point. On peut renoncer

à la stylisation sans pour cela aboutir nécessairement à la création d'un style. Le style n'est pas créé non plus par la simple conformité au but pratique d'un édifice ou d'un objet, par la seule perfection technique. La construction utilitaire nette et nue, purifiée de tout ornement, comme on en voit un si grand nombre aujourd'hui, peut ne pas offenser l'œil et même lui être agréable, sans pour cela devenir une œuvre d'art. Les proportions et les lignes de l'automobile moderne sont à la fois techniquement efficaces et agréables à contempler : ceci est du ressort de l'esthétique, mais non de celui de l'art. La beauté des machines existe; un raisonnement mathématique est beau en lui-même; mais la beauté n'est pas l'art, surtout une beauté comme celle-ci. La satisfaction que procure l'exactitude ou l'élégance d'un calcul peut entrer comme facteur dans le contentement profond que nous donne la contemplation d'un palais baroque de Rome, d'une cathédrale gothique; mais il y a toujours d'autres facteurs plus importants que celui-là. L'œuvre d'art n'est pas seulement un fruit de l'intelligence : elle possède une âme. Une construction colossale comme le plus minuscule ornement reçoivent leur signification du souffle humain dont ils conservent l'empreinte, de l'unité spirituelle dont ils sont le signe concret. Tant que cette unité n'existe pas, l'art est vide intérieurement, et toutes les tentatives actuelles ne sont bonnes que pour montrer l'inanité du camouflage dont s'amusait l'époque précédente. L'architecture mécanisée, gagnant toujours plus de terrain et exerçant une influence de plus en plus considérable sur les autres arts, possède bien une sorte d'unité qui manquait, elle aussi, à l'architecture du XIX^e siècle, mais c'est l'unité propre à la production industrielle, à l'objet standardisé, non l'unité organique, plus profonde et plus secrète, du style. La machine est une œuvre de la raison; le style, l'œuvre d'art possèdent une âme.

Il y a, dans le *Heinrich von Ofterdingen* de Novalis, une page inoubliable sur le modeste mobilier des temps anciens et les sentiments particuliers qu'il inspirait à ceux qui en faisaient usage. Le décor quotidien de la vie médiévale, Novalis en a pénétré le sens intime à travers ce qu'on en avait conservé dans la vie de famille, provinciale et patriarcale à la fois, de l'Allemagne romantique. Il a senti fort bien que, pour les hommes d'autrefois, chaque meuble, chaque objet le plus ordinaire qu'ils possédaient avait de la valeur, non pas en raison de son prix sur le marché, non pas à cause de son utilité nue, mais par suite des usages et des traditions familiales qui s'y rattachaient et qui donnaient à chacune des pièces les plus humbles du mobilier quelque chose de personnel et d'irremplaçable. « Compagnons taciturnes de la vie », c'est ainsi qu'appelle Novalis les meubles qui se trouvaient dans la demeure du landgraf, père de son héros, et ces paroles ne lui sont pas simplement dictées par un attendrissement facile. Elles restent vraies non seulement par rapport à la façon de vivre médiévale, elle sont applicables à toute vie non rationalisée, non mécanisée, dans le Nord surtout, mais aussi, à un degré plus faible, dans le Midi. C'est la civilisation technique seule qui détruit peu à peu toute relation vitale et organique entre l'homme et les choses qui l'entourent, en substituant la production en série à l'objet individuel (seul aimable, dans le sens fort du mot, car on ne peut aimer avec un sentiment vraiment personnel que le particulier et non le général) et en appliquant avec une conséquence sévère le principe de l'utilité de la conformité au but à atteindre, ce qui déshumanise les objets, lesquels, désormais, peuvent être comparés non à de vieux serviteurs fidèles à leurs maîtres, mais à des ouvriers modernes servant les intérêts d'actionnaires lointains et anonymes.

Pendant des siècles, l'homme a su communiquer aux choses un peu de sa propre chaleur, et on est amené à se demander si,

depuis peu, la température de l'humanité n'a pas baissé, car les choses tendent à devenir glacées, comme elles ne l'avaient jamais été auparavant. Il n'y a pas de doute : les meubles, la vaisselle rationalisés, l'architecture mécanique de ces derniers temps sont mille fois préférables aux peluches poussiéreuses du XIX^e siècle. Que le lit nuptial soit devenu semblable à une table d'opération, que l'on construise pour notre commodité des fauteuils pareils à ceux dans lesquels nous nous asseyons chez le dentiste, qu'importe, puisque tout ce que l'homme d'hier demandait à son intérieur se résume aujourd'hui dans la seule exigence du *confort*. L'histoire de ce mot est en elle-même fort instructive. Il signifiait autrefois, en anglais, *consolation* (*Comforter* est l'épithète de l'Esprit-Saint, Consolateur); puis le sens devint plutôt *bien-être*; aujourd'hui, dans toutes les langues du monde, le mot ne désigne que la commodité rationnelle. Un objet qui n'est qu'utile et pratique, nous pouvons reconnaître sa valeur, mais nous ne pouvons l'aimer, le vivifier, l'humaniser. Les meubles du XIX^e siècle étaient souvent hideux, mais on vivait en un contact plus intime avec eux qu'il n'est possible de vivre avec les nôtres. Il restait quelque chose comme une âme — sans doute bien faible déjà et tourmentée — dans le décor d'un goût si déplorable que prodiguait le siècle dernier. Les objets que l'on fabrique aujourd'hui, on dirait qu'ils ont été plongés dans un liquide antiseptique qui a tué les germes du mauvais goût, mais en tuant en même temps la vie des choses. Le problème, ici, va bien plus loin que toute esthétique, — et même que la morale, — il touche à la source de toute charité. Notre temps a condamné la source, en affirmant que sans aucun amour la commodité et même la contemplation esthétique demeurent possibles. C'est peut-être vrai; il reste que la création artistique est inconcevable sans amour, sans un faible rayon de la charité suprême; il reste qu'on ne renouvelle pas un art sans en avoir rétabli le fondement spirituel, le sens humain.

VLADIMIR WEIDLÉ.

(A suivre.)

Le chanoine Albin Van Hoonacker

C'est un hommage mérité que M. le professeur Coppens rend au chanoine Albin Van Hoonacker, décédé à Bruges le 1^{er} novembre 1933, en publiant un volume plein d'intérêt sur la vie, l'œuvre et la méthode de l'illustre savant. Qu'il nous soit permis de présenter cet ouvrage au grand public, pour lequel il a été écrit (1).

* * *

Né à Bruges le 19 novembre 1857, promu docteur et maître en théologie à l'Université de Louvain en 1886, Albin Van Hoonacker fut nommé, en 1889, professeur d'*histoire critique de l'Ancien Testament* à la Faculté de Théologie de la même Université. Il ne quitta cette charge qu'en 1927, contraint par la maladie. Il enseigna, en même temps que l'Écriture sainte, l'hébreu, l'assyrien et la philosophie morale. Ce dernier cours le mit en

(1) J. COPPENS. *Le Chanoine Albin Van Hoonacker. Son enseignement, son œuvre et sa méthode exégétiques*. Paris. Desclée de Brouwer, Gembloux. J. Decolot, 1935. In-8° de xx-137 pp. Prix : 50 francs. L'ouvrage, fort bien édité, porte en frontispice un beau portrait du chanoine Van Hoonacker.

contact avec les étudiants laïcs, mais pas plus que sa thèse scolastique sur la création du monde *ex nihilo*, le volume qui contient ces leçons ne l'aurait rendu célèbre. Il séjourna pendant la guerre à Oxford, où les scholars les plus réputés de l'Université se firent une joie d'entrer en rapport avec lui. Son renom n'avait pas attendu 1914 pour s'étendre au delà des frontières. Par des publications scientifiques retentissantes, dont les premières datent de 1888, le savant professeur s'était imposé, dans la science de l'Ancien Testament, comme un chef d'école incontesté, comme un esprit original d'une vigueur exceptionnelle, comme un travailleur persévérant et infatigable. Il continua, rentré à Louvain, à s'adonner à ses recherches et son dernier ouvrage date d'un an à peine avant sa mort. Une carrière aussi remplie méritait les plus brillants honneurs. Van Hoonacker ne fut point un savant méconnu dans son pays. Titre de gloire pour l'*Alma Mater* et le pays tout entier, il vit ses mérites reconnus par le gouvernement belge, l'Académie royale flamande, la ville de Bruges et l'Université de Louvain, dont le recteur, S. Exc. Mgr Ladeuze, faisant son éloge en 1927, le proclamait « la tête de la Faculté de Théologie ».

* * *

De l'utile répertoire dressé par M. Coppens, extrayons tout d'abord les ouvrages qui firent la célébrité du professeur de Louvain. De 1890 à 1899, Van Hoonacker se consacre à l'étude de l'histoire d'Israël. Il rêve d'écrire, d'après les données les mieux établies de la critique, une œuvre d'ensemble sur la vie du peuple élu. Mais à cette époque, dans le camp catholique tout est à faire. L'école dite de critique littéraire, chez les rationalistes et les protestants, touche à son apogée. Avant de bâtir, il faut poser des fondements solides et examiner de très près quelques-unes des positions maîtresses de Wellhausen et de ses disciples. Maniant la truelle et l'épée, comme les rapatriés de Babylone, dont il étudie l'histoire, le jeune professeur prend courageusement, au nom de la critique même, la défense des thèses catholiques. De la majestueuse construction projetée nous ne connaissons que quelques éléments : trois mémoires sur l'histoire politique et religieuse d'Israël après l'exil de Babylone, deux forts volumes sur les institutions rituelles des Hébreux. Enfin, en 1899, paraît le *Sacerdoce lévitique*, livre qui classa son auteur parmi les plus illustres maîtres des sciences scripturaires.

Gêné dans sa production scientifique par la crise moderniste, Van Hoonacker se limite à partir de 1900 à l'étude des *Douze Petits Prophètes*. Ses recherches ne seront publiées qu'en 1909, en un imposant volume de près de huit cents pages. Masse décourageante pour le profane, mais mine combien précieuse pour l'exégète ! Cette œuvre révéla un philologue brillant, un critique hardi, un exégète subtil et suggestif. Elle reste l'instrument de travail indispensable pour quiconque aborde l'étude des voyants d'Israël. Il suffit, pour se convaincre de sa permanente influence, d'ouvrir les commentaires récents du Tchèque Kutal ou de l'Allemand Sellin.

Enfin, après 1910, selon un rythme quelque peu ralenti, le maître publia des travaux sur les papyrus araméens découverts en Egypte, à Eléphantine. En 1932 parut encore un commentaire flamand sur le livre d'Isaïe. On ne peut dire que ce soit son chef-d'œuvre, mais le savant professeur tint à faire hommage des travaux de sa vieillesse à la « moedertaal » de son enfance. Il avait d'ailleurs eu soin de publier auparavant en français et en anglais les conclusions les plus neuves de ses recherches.

* * *

Entre-temps, un nombre considérable de communications occasionnelles paraissaient sous forme d'articles, distribués à de nombreuses revues belges et étrangères qui se les disputaient. Plusieurs firent sensation. L'ingéniosité du savant s'y donnait souvent libre cours. On y sent à la fois la malice et la bonhomie, l'aisance et la perspicacité. Citons quelques exemples.

Le récit de la tour de Babel apparaît aux exégètes comme l'histoire d'une punition divine et l'explication courante en Israël de la diversité des langues. Ce point de vue, communément admis, ne satisfait point le professeur « convaincu, explique M. Coppens, que la diversité des langues dans un pays n'est pas nécessairement une source de malheurs ». Il écarta, par une exégèse que d'aucuns jugeront un peu forcée, toute idée de péché et de châtement. Pour lui, Jahvé a d'abord applaudi au dessein des hommes voulant édifier une tour, mais dans la suite il a contrecarré leur entreprise afin de les forcer à ne point s'établir tous définitivement sur les rives de l'Euphrate. Ils ont dû se répandre sur la terre entière, créée pour eux, par leur Dieu. L'intervention divine est une œuvre de miséricorde.

Voici un deuxième exemple. Les feuilles de l'archéologue allemand Sellin à Jéricho semblaient offrir la preuve que les trompettes de l'armée israélite n'avaient pas fait tomber les murailles, en hébreu la *Chomah*, de la cité cananéenne. Loin de contredire l'archéologie, Van Hoonacker tendit à prouver que c'étaient les exégètes qui avaient mal lu. Nulle part dans le texte, disait-il, il ne s'agit de murs qui tombent. Le mot *Chomah* ne signifie pas muraille, mais garnison, et il invoquait en faveur de sa version la parenté du mot avec l'arabe *Chama* et le parallélisme avec ISam., XXV, 6.

Pour rester dans ces temps lointains, qui semblent avoir préoccupé son esprit, notons encore son explication de l'arrêt du soleil raconté par le livre de Josué. A la suite de professeurs anglais, mais sur des bases en parties nouvelles, il divisa la narration de la bataille entre Israël et les rois du Négeb en deux récits et montra que ni dans l'un ni dans l'autre il ne s'agit d'un véritable arrêt de l'astre. Nous savons, en effet, par les récits, que la grêle décima les ennemis du peuple élu. N'est-ce pas cet orage, ajoute Van Hoonacker, qui cacha le soleil pendant vingt-quatre heures environ? Il reparut le lendemain, à peu près au même endroit, comme s'il s'était arrêté une journée entière dans sa course à travers le ciel.

* * *

Livres et articles révèlent une activité scientifique dont il est facile de souligner les traits principaux et la portée réelle.

Le texte de l'Ancien Testament nous est parvenu en très mauvais état : lacunes, interpolations, interversions, fautes de copistes, etc. Pour remédier à ce déplorable état de choses et atteindre autant que faire se peut l'original, après avoir épuisé les moyens que la critique textuelle met à leur disposition, les exégètes recourent à la conjecture. Recours licite et souhaitable s'il ne prétend pas offrir plus qu'il ne peut donner. Hélas! la critique s'y livre trop souvent comme à un jeu de patience ou à une sorte de sport. Ce travail ardu de la reconstitution textuelle ne déplaisait pas à Van Hoonacker. Il prouva même par d'étonnantes réussites qu'il était capable de rendre des points aux plus subtils; il dépista, dans la transmission des discours prophétiques, spécialement dans la seconde partie d'Isaïe, des glissements de chapitres et de versets, des gloses nombreuses. Bref il s'imposa avec autorité dans un domaine où l'on s'étonnait de voir un auteur catholique se mouvoir à l'aise.

En critique littéraire, Wellhausen et son école pratiquaient ce que Van Hoonacker nommait « un malaxage de textes ». Le professeur de Louvain s'attacha à en montrer l'inanité et

l'erreur. Sa supériorité ne s'affirma cependant nulle part autant que dans l'intelligence précise et rigoureuse du texte même. Perspicacité et bon sens, mémoire prodigieuse, facilité surprenante à trouver les rapprochements les plus inattendus, tout s'allie en lui pour projeter sur la phrase difficile les feux convergents d'où sort une lumière nouvelle.

L'œuvre réalisée avec de tels moyens en impose par ses proportions et par sa qualité. Elle s'étend à tous les domaines de l'Ancien Testament. Même dans un article de vulgarisation, le spécialiste trouvera à apprendre.

L'infatigable chercheur ne lâchait un problème qu'après l'avoir examiné à fond. Si son souci d'érudition n'allait pas très loin, il parvenait souvent à voir autrement, sinon mieux, que ses devanciers. Il apportait à la recherche une volonté d'aboutir et une concentration d'esprit étonnantes. Ne relut-il pas sa Bible hébraïque presque en entier pour y retrouver deux formes rares dont il ne pouvait situer la référence? Enfin ce grand travailleur unissait une grande modestie à une largeur de vue remarquable. « Le professeur, note M. Coppens, avait confiance dans le développement des études d'exégèse et d'histoire telles qu'elles étaient appelées à se développer dans les universités et dans les grandes écoles. Il ne visait pas à former autour de lui un monopole de l'enseignement scripturaire et à constituer ce que l'on pourrait appeler un brain-trust de la science, mais, de grand cœur, il applaudissait aux efforts de tous les bons travailleurs. D'autre part, *salva fide qua christiani sumus*, comme s'exprimait déjà de son temps saint Augustin, il ne désirait pas que toutes les réponses fussent conformes à la sienne. Il appréciait l'avantage de la variété et n'éprouvait pas le besoin de crier au péril de la foi là où aucune opinion théologique n'avait été compromise. »

* * *

Amour de la vérité par-dessus tout, travail, modestie, service désintéressé de la science et de l'Eglise, probité scientifique et charité intellectuelle, ne sont-ce point les qualités caractéristiques de l'œuvre d'Albin Van Hoonacker? Ne sont-ce point là aussi les vertus communes aux professeurs de la Faculté de Théologie de Louvain, appartenant à ce que M. Coppens nomme « la brillante époque »? C'est à cette génération de savants, les Lamy, les Hebbelynck, les Cauchie, les Ladeuze, les Copieters, les Tobac, les Noël, les van Crombrugge, les Lebon que l'Eglise de Belgique doit, après la préservation de la crise moderniste, la formation scientifique d'un grand nombre de professeurs dans les séminaires et les collèges théologiques des religieux. L'occasion de rendre hommage à leur valeur scientifique et à leur bienfaisante influence est trop rare pour qu'on n'en profite pas avec empressement et gratitude. On ne peut qu'applaudir à l'idée de M. Coppens d'avoir dédié son livre *Studio generali lovaniensi almae matri*; mais si lui-même ne faisait pas partie de la Faculté de Théologie, c'est à elle que de droit la dédicace reviendrait.

Chant-d'Oiseau, Bruxelles.

BÉDA RIGAU, O. F. M.
Docteur et maître en théologie.
Professeur d'écriture sainte.

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique
des idées et des faits

« Les Juifs et nous chrétiens »

Le livre de M. Oscar de Férenzy (1) a reçu du public, tant chrétien que juif, un accueil favorable, et à coup sûr l'intérêt soulevé aujourd'hui par tout ce qui touche à Israël ne saurait suffire à l'expliquer. La matière traitée n'est pas nouvelle; mais ce qui frappe dans cet ouvrage, c'est son impartialité, son évident souci de vérité, de justice, de charité, c'est, en un mot, le souffle foncièrement chrétien qui l'anime.

Le problème juif ne se confine pas, en effet, dans les bornes étroites des réactions qu'éveillent les reproches imputés à Israël; désir de tout dominer, caractère vicieux du Talmud, usure, influence marquée dans les mouvements révolutionnaires pour tirer vengeance des non-Juifs. Non, il va plus haut, et le mérite du livre *Les Juifs et nous chrétiens* est précisément de faire penser, de montrer que par delà les phénomènes qui ont marqué, dans tous les siècles, l'opposition constante dont notre époque fournit un épisode aigu, se trouve une cause que l'on oublie trop souvent. Le problème sociologique posé par l'existence d'Israël, par l'exercice de ses qualités et de ses défauts, relève d'une autre question plus profonde, plus passionnante aussi, car elle est d'ordre religieux.

Est-il une accusation formulée contre les Juifs à laquelle on ne tente de trouver une base doctrinale? Le Juif veut dominer, dit-on. C'est qu'il se considère comme une race supérieure, comme le peuple de Dieu. Le Juif pratique l'usure. Mais c'est le Talmud qui le lui ordonne à l'égard du goï. Le Juif est révolutionnaire, il cherche à perdre les nations chrétiennes qui lui ont pourtant donné asile. C'est qu'il veut se venger des sévices supportés dans le passé, c'est qu'il veut faire triompher sa Loi (entendez le Talmud) sur l'Évangile. Et ainsi du reste. Toujours la pensée antisémite fonde sur une racine doctrinale les phénomènes extérieurs, ces choses qui frappent dans leur brutale réalité. Le problème juif est donc au premier chef un problème religieux.

Et tout de suite se pose la question. Y a-t-il vraiment dans la doctrine du judaïsme, dans le Talmud, tout ce qu'on lui reproche? Non, et M. de Férenzy le prouve. Sans doute, se rencontre-t-il dans cette immense compilation de dix siècles des propositions choquantes, des sentences plus dures exprimées par tel ou tel Rabbi. C'est vrai, mais ne faut-il pas tenir compte, pour en juger, des circonstances de temps et de lieu dans lesquelles elles furent prononcées? Et puis, nous savons que l'opinion d'un Maître ne peut prévaloir sur une autre opinion enseignée et soutenue par une grande majorité d'autres. Dès lors, telle ou telle proposition pessimiste et mauvaise de quelques Tannaïm ou d'un nombre restreint d'Amoraïm ne saurait raisonnablement l'emporter sur une doctrine contraire formulée par des milliers d'autres. Disons donc que le chapitre consacré au Talmud par M. de Férenzy manifeste bien la tendance franchement morale du judaïsme.

Mais alors, si le Talmud est un livre propre, si le judaïsme est franchement moral, pourquoi les Juifs pratiquent-ils l'usure, poussent-ils à la révolution, veulent-ils dominer? Certains Juifs, oui, tous les Juifs, non. Et ici se place naturellement la distinction fondamentale que met en lumière le livre que nous étudions : entre le Juif croyant et le Juif non-croyant. Ceux qui violent

les lois de la plus élémentaire justice, ce ne sont pas ceux qui croient, mais les autres, et ces autres sont une minorité. Mais comme ils s'agitent, font du bruit, c'est eux que l'on voit, et par un phénomène psychologique simpliste, mais réel, on généralise sur quelques faits... et voilà tout le peuple d'Israël jugé.

Cette conclusion n'est cependant pas plus exacte que ne le serait celle qui affirmerait que la doctrine évangélique et tous ceux qui la pratiquent sont déficients, parce que des chrétiens, oublieux de leur baptême, perdent de vue leur idéal religieux. Ce n'est pas parce que Juifs que certains fils d'Israël se rendent coupables des méfaits dont on les accuse, de même que ce n'est pas parce que chrétiens que certains baptisés tombent exactement dans les mêmes fautes. Il y a chez les uns et les autres un facteur qui intervient, le facteur humain, le caractère déchu, depuis le péché originel, de la nature humaine, et il n'est que très normal que des gens qui s'éloignent volontairement des règles de la morale en arrivent à ces excès. De même que nous rencontrons des chrétiens peu scrupuleux, nous trouvons des Juifs peu délicats, et rien d'extraordinaire à cela; mais on aurait gravement tort d'en incriminer les doctrines et surtout de généraliser a priori.

Que dirons-nous du crime rituel, de cette monstrueuse accusation qui se reproduit périodiquement et selon laquelle les Juifs se serviraient de sang chrétien dans l'accomplissement d'on ne sait quels horribles mystères? A la suite de beaucoup d'autres, M. de Férenzy s'élève, à juste raison, contre cette atroce calomnie. Il y consacre un chapitre entier, et la conclusion naturelle est toujours la même. Tout d'abord l'enseignement doctrinal du judaïsme reste indemne, et si, en vérité, l'Histoire enregistre certains crimes perpétrés par des Juifs sur les chrétiens, il n'en est pas moins vrai que ce n'est là que le fait de quelques isolés. Donc, encore une fois, pas de généralisation a priori.

Si M. de Férenzy s'arrêtait à cette conclusion, son œuvre serait déjà belle, car elle se montre courageuse, vraie et juste, mais son travail n'aurait encore qu'un aspect négatif. L'auteur va plus loin, et c'est ici que se révèle son sens foncièrement chrétien. Non content de défendre une minorité contre des inculpations peu réfléchies, quoique séculaires, — et il y a du mérite à le faire en notre époque de nationalisme outré, — il préconise un rapprochement entre Juifs et chrétiens. Loin de repousser les âmes de bonne volonté qui ne manquent pas en Israël, il leur tend la main et nous rappelle, à nous chrétiens, que notre religion a ses sources dans la leur. Les Juifs n'ont sans doute pas reconnu le Messie que les prophètes avaient tant annoncé, mais cette déviation, ou comme le dit le R. P. Bonsirven dans son livre magnifique : *Le Judaïsme palestinien au temps de Jésus-Christ*, ce fléchissement, que les Pharisiens introduisirent dans la doctrine traditionnelle de l'Ancien Testament, n'est-il pas intervenu afin que se réalisât précisément le plan divin à l'égard des Gentils?

Pourquoi repousser, dès lors, le peuple d'Israël? Pourquoi le rejeter de prime abord? Pourquoi le persécuter comme le fait l'antisémitisme? L'Église catholique ne peut penser ainsi. Elle a toujours défendu les Juifs, et ce n'est pas aujourd'hui, alors qu'en face de l'athéisme les croyants de toutes les confessions sentent le besoin de se grouper pour lutter contre les doctrines dissolvantes, qu'elle faillira à sa tâche.

Un obstacle se dresse pourtant que signale le T. R. P. Devaux, supérieur général de la Congrégation des Prêtres missionnaires de Notre-Dame de Sion, dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. de Férenzy : c'est « l'esprit juif, enfermé et obstinément isolé par le Talmud dans le plus farouche des exclusivismes, tant au point de vue national que religieux ». Mais, ici encore, la

(1) *Les Juifs et nous chrétiens*, Paris, 12 fr. fr.

charité et la douceur valent mieux que la violence. Et d'ailleurs, à tout prendre, il ne manque pas de notes universalistes dans la doctrine du judaïsme. Elles ne sont pas dirigées dans le même sens que celles qui sont propres au catholicisme, mais elles existent, surtout dans le domaine moral, et c'est avec un véritable à-propos que M. de Férenzy les a mises en valeur dans nombre de ses chapitres.

L'œuvre de M. de Férenzy fera certainement date, car elle a magnifiquement servi la cause de l'Eglise et de l'Humanité, « la cause de la vérité et de la paix », la « cause du bien ».

A. GUILLOU,
des Pères de Sion.

Conférences Cardinal Mercier

17^e année

ET

Grandes Conférences Littéraires

9^e année

La prochaine conférence sera faite le **mardi 4 février**, à **5 heures** (Salle Patria) par

M. André BELLESSORT,
de l'Académie française.

SUJET :

Le Régent
précurseur de la Révolution.

Cartes : 10, 15 et 20 francs.

Location à la Maison F. Lauweryns, 20, rue Treurenberg tél. 17.97.80.

Une lettre de Van de Weyer au général Goblet

C'était au lendemain de la ratification des XXIV Articles par la France et l'Angleterre. C'était le moment aussi où l'épineuse Convention des Forteresses s'achevait heureusement. Le général Goblet, qui avait surtout conduit cette dernière négociation, était rentré à Bruxelles, lorsqu'il reçut, le 7 février 1832, de Van de Weyer, une lettre curieuse que nous croyons inédite (1).

Notre représentant à Londres s'excuse d'abord de ne pas avoir, depuis longtemps, écrit à Goblet :

« Il y a trois longues semaines, mon cher général, que je vous dois une réponse, et, par une espèce de fatalité, tantôt une conférence, tantôt les débats des Chambres (2) auxquels j'assiste toutes les fois qu'il est question de nous (et les journaux vous auront appris que cela arrive souvent) m'ont toujours empêché

(1) Archives du Ministère belge des Affaires étrangères.

(2) Le Parlement anglais.

de vous remercier de votre bon souvenir et des détails pleins d'intérêt que vous m'avez donnés. Mon silence m'a fait perdre au moins deux lettres que vous m'auriez écrites, si j'avais pu vous répondre. Je perds trop à ce jeu pour le continuer, et j'entends trop bien mes intérêts pour différer davantage de vous écrire. »

Après ce préambule amical, Van de Weyer s'applaudit de l'heureux dénouement de l'affaire des Forteresses.

« Grâce au Ciel et à la déclaration (1), les difficultés sur les forteresses sont applanies (*sic*), et nous pourrions procéder, le 14, ou quelques jours plus tard, à l'échange des ratifications de votre traité. J'adresse aujourd'hui au Roi l'acte que vous avez laissé entre les mains de M. le baron Stockmar, et que l'on remplacera par une copie sur parchemin, ou plutôt par quatre copies, car il en faut autant qu'il y a de parties contractantes. Je suppose que ces pièces se prépareront dans le cabinet du Roi, et qu'elles me parviendront avant le 14. »

Van de Weyer souhaite ensuite que le resserrement de l'« entente cordiale » produise à Bruxelles une impression salutaire. Il espère qu'Alexandre Gendebien, renonçant à une opposition intempestive, consacrera « ses belles et bonnes qualités » au plus grand profit du pays.

« Qu'a-t-on dit à Bruxelles du pas qu'ont fait la France et l'Angleterre? Le nombre des incrédules commence-t-il à diminuer? Ou bien, comme cela s'est vu si fréquemment, serons-nous incrédules jusqu'à la fin? — J'ai vu que notre ami G... ne renonce pas à son système d'interpellations. Il sait cependant mieux que personne combien la marche des affaires peut en être entravée. Je souffre de voir tant d'énergie dépensée en pure perte et j'attends avec impatience le moment décisif où le pays pourra retirer de nouveau quelque fruit de son patriotisme et de ses belles et bonnes qualités. — Ici, l'opposition redouble d'efforts, et il ne se passe pas de jour que le ministère n'ait quelque attaque imprévue à essuyer. Cette lutte de tous les jours, où il n'est pas toujours également heureux, l'affaiblissent (*sic*) beaucoup, et il faut toute l'énergie de ceux d'entre les ministres que vous connaissez pour qu'ils se soutiennent (2). »

Notre ministre à Londres s'occupe enfin de la réponse hollandaise (3) au « manifeste » de la Conférence, publié le 4 janvier 1832, et il en fait une amusante critique.

« Avez-vous lu la dernière réponse des Hollandais au manifeste de la Conférence? Se peut-il rien de plus pitoyable, et pour la forme et pour le fond? Concevez-vous qu'un homme de mérite comme Falck (4) puisse apposer sa signature à un pareil morceau? Car je lui fais l'honneur de supposer que la pièce lui aura été envoyée toute faite de La Haye. Rien au monde ne devrait cependant faire consentir un homme d'Etat à signer aveuglé-

(1) Signée par les plénipotentiaires des quatre Cours le 23 janvier 1832.

(2) A la Chambre des Lords comme aux Communes. L'opposition des torys s'efforçait vainement de renverser le ministère Grey-Palmerston. Aberdeen, soutenu par Wellington, avait présenté un projet d'adresse déclarant que le traité des XXIV articles « se trouvait en opposition avec les intérêts de l'Angleterre et avec l'honneur de la Couronne ». Une réplique habile de Palmerston déjoua la tentative.

(3) Cette réponse — écrivait dès le 31 janvier Van de Weyer à de Muelenaere — « est tout à fait absurde et hors de mesure... elle ne soutient ni examen, ni discussion ».

Guillaume I^{er}, en effet, tout en ayant l'air d'admettre « la séparation législative et administrative des deux ci-devant parties du Royaume des Pays-Bas », la subordonnait à l'impossibles conditions, se réservant, « sans le dire explicitement », la souveraineté.

(4) Antoine Falck (1777-1843) fut ministre du roi Guillaume à Londres de 1824 à 1832. Il avait dès 1830 offert sa démission parce que ses vues concernant la solution de la crise belge ne concordaient pas avec celles de son souverain. De 1832 à 1839, il vécut en disponibilité à La Haye. De 1839 à 1843, il fut ministre de Hollande à Bruxelles.

ment ou bénévolement ce qu'un écolier de quinze ans rougirait d'avoir écrit. La Conférence ne répondra point, et fera bien. Le silence est ce qu'il y a de plus éloquent en pareille occurrence. Mais ce genre d'éloquence n'est pas celui qui terminera nos affaires : il faudra bientôt que l'on parle haut et ferme, si l'on veut éviter que le canon ne vienne plus tard mêler sa grosse voix à la discussion. Cependant, ce n'est pas à nous à prendre l'initiative : toutes nos clameurs ne feraient pas avancer les affaires d'un pas. »

In cauda venenum. Après cette remarque pleine d'à-propos, Van de Weyer invite spirituellement Goblet à calmer les « Schaerbeekoïses » de l'époque, qui jouissaient déjà sans doute d'une assez fâcheuse réputation.

« Vous devriez bien, mon cher général, vous dont l'esprit est si calme et si droit, faire comprendre cela à Schaerbeek, comme dit M. Wallez (1). »

JULES GARSOU.

La Semaine

(Suite de la page 3)

M. Maritain se rend chez nos instituteurs « prolétariens » et leur parle de la Trinité ou du mérite des Saints : il verra dans quelle sorte d'éclat il y sera reçu. Leur royaume à eux est de ce monde, ils y ont remplacé la charité par la justice. Et c'est bien là une révolution, une autre révolution, la plus décisive et la pire : M. Claudel le savait jadis.

Que penser de ces âmes où l'on a opéré une stérilisation totale, que penser de formes de gouvernement qui se fondent sur cette stérilisation, dans ce champ où il n'y a que de l'ivraie, ira-t-on jeter notre grain sans avoir d'abord arraché l'ivraie?

Avant d'instaurer, ou dans le même temps qu'il instaurait, le Christ détruisait, et des valeurs tombaient devant lui, autrement nobles que celles qui aujourd'hui se lèvent pour une nouvelle résistance. Le grand Pan mourait. On ne songeait point à renverser César et on se contentait de conquérir César, ce que l'on faisait en ruinant la religion de César. La leçon ne vaut-elle plus?

Et s'il y a des régimes dont le principe même est la négation du christianisme, le christianisme espérera-t-il les convertir sans

(1) Ce personnage, qui fut le secrétaire de l'Association nationale belge, eut une triste destinée. Très intelligent, collaborateur de Van de Weyer en qualité de premier secrétaire à la légation de Londres, comblé de bontés par Léopold I^{er}, il encourut la prison pour dettes à Paris et, se mettant à la solde de la Hollande, publia en 1838 un méchant pamphlet : *Le Dernier des Protocoles*. Il ne survécut guère à ce méfait.

qu'ils s'aperçoivent que leur conversion serait leur destruction et sans qu'ils tentent d'étrangler l'adversaire qui vient si bénévolement s'embarrasser dans leurs filets?

Or, ce principe, nous le connaissons, nous savons son nom. Il s'appelle laïcisme et nous ne craignons pas de reprendre sous une autre forme un vieux cri de guerre tout contraire et d'écrire : le laïcisme, voilà l'ennemi.

Il y a un laïcisme, fanatisme anti-religieux aussi virulent que les pires fanatismes religieux, il y a un obscurantisme laïque dont le souci est d'obscurcir, d'anéantir toute valeur spirituelle dérivée d'une transcendance, toute idée, toute pensée, tout sentiment inspiré du surnaturel, toute morale, toute culture, toute vie intérieure s'autorisant d'un Dieu et singulièrement du Dieu des chrétiens. Ce laïcisme, cet obscurantisme laïque fondent l'Etat moderne et préparent l'Etat futur où ils régneront dans leur splendeur et leur autorité la plus pure. Les voit-on, ces Etats, recevant des apôtres dont la prédication tendra simplement à ruiner le système d'où ils ont tiré leur statut?

Nous voulons bien que le monde bourgeois se soit éloigné des vertus ou des vérités chrétiennes au point de ne plus savoir ce que c'est : s'adressera-t-on pour le redresser... ou le remplacer à un autre monde qui ne sera plus déviation mais contradiction?

Que, maintenant, les chrétiens pour combattre le laïcisme — ce qui nous semble leur premier devoir — aient besoin de se convertir d'abord eux-mêmes, de retrouver le sens et la science de leur religion, ce n'est pas à nous d'en juger. Mais ce que nous pouvons leur dire, connaissant leurs adversaires, c'est qu'ils ne les gagneront point en les acceptant, qu'ils ne se défendront point contre l'Etat laïque en y consentant, qu'ils n'ôteront pas au bolchevisme sa rage contre Dieu, même en bolchevisant. Il leur doit souvenir que les seules révolutions qui comptent et emportent tout, ce sont les révolutions morales : — il n'y en a eu qu'une depuis que le monde est monde et il ne pouvait y en avoir qu'une ; — il doit souvenir à M. Maritain et à M. Claudel qu'ils parlaient plus efficacement pour leur cause quand ils publiaient l'un sa dure Primauté du Spirituel, l'autre sa « Tétralogie... »

JULES SPREUTELS

DÉCORATEUR-ENSEMBLIER

Ameublement
Tapisseries - Ebénisteries
Menuiseries - Peintures

Rue d'Alsace-Lorraine, 15, BRUXELLES
Téléph. 11.54.87

L'Assurance Liégeoise

Compagnie Anonyme d'Assurances
et de Réassurances contre tous risques,
Fondée en 1895

Capital et Réerves : 40,000,000 de francs
ASSURANCES ACCIDENTS
(Loi de 1903)

INDIVIDUELLES — AUTOMOBILES
VOL — BRIS DE GLACES — ASSURANCES SUR LA VIE
Rentes viagères

LE MONDE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie
Fondée en 1864 Capital : 6 millions

ASSURANCES INCENDIE — RISQUES SIMPLES
RISQUES INDUSTRIELS — COMMERCIAUX

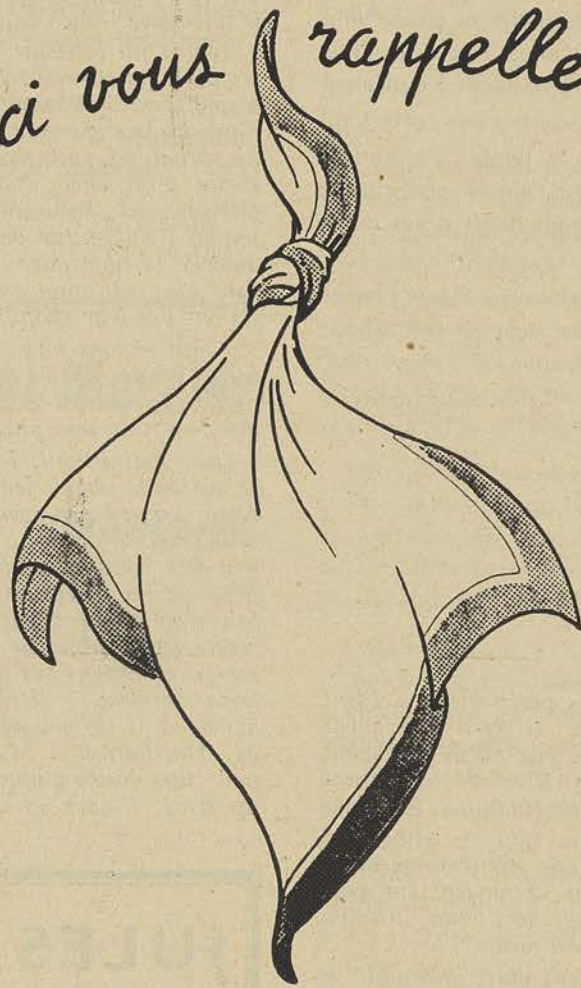
TOUS RENSEIGNEMENTS SUR SIMPLE DEMANDE

S'ADRESSER AUX SIÈGES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS :

39. boulevard d'Avroy, LIÈGE

Tél. 128,80 (4 raccords)

Ceci vous rappellera



... qu'une demi-douzaine de Pyramid - le mouchoir préféré de tous - sera toujours un cadeau très apprécié. Ces mouchoirs sont si beaux, se lavent si bien et durent si longtemps! Vous pouvez les acheter par demi-douzaine dans une jolie boîte-cadeau, ou les choisir à la pièce, parmi un grand nombre de coloris et de dessins.

Mouchoirs

PYRAMID

REGD.

Pour DAMES et ENFANTS . FR. 5.75

Pour MESSIEURS FR. 9.50

Un produit garanti par Tootal



TOOTAL, 18, AVENUE DE LA TOISON D'OR - BRUXELLES